

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N°3216 - LUNDI 14 MAI 2018

JUSTICE

Vingt ans de prison
pour Jean-Marie Michel
Mokoko et ses co-accusés

Au terme d'un procès ouvert le 7 mai, la Cour d'appel de Brazzaville a requis une peine de vingt ans d'emprisonnement ferme contre le général Jean-Marie Michel Mokoko (notre photo) et ses sept co-accusés, dont six citoyens français et un Congolais, jugés par contumace.

L'ancien chef d'état-major des Forces armées congolaises et candidat malheureux à l'élection présidentielle du 20 mars 2016 était poursuivi pour atteinte à la sécurité intérieure de l'État, détention illégale d'armes et munitions de guerre.

En dépit du mutisme de l'accusé, la Cour a

poursuivi son procès jusqu'à la sentence même si ses avocats n'ont pas osé se prononcer sur les dépositions faites contre lui.

« ... En répression leur faisant application de la loi, la Cour les condamne à la peine de vingt ans de détention criminelle chacun. Sur les intérêts civils, en la forme, reçoit l'Etat congolais en sa constitution de sa partie civile, condamne les accusés à lui payer un franc symbolique à titre de dommages et intérêts », a déclaré le président de la Cour d'appel, Christian Oba, précisant, par ailleurs, que « l'inculpé dispose de trois jours pour se pourvoir en cassation ».

Page 2



La ministre du Plan, Ingrid Olga Ebouka-Babackas et Djibrilla Issa lors de l'audience

CROISSANCE INCLUSIVE

La BM appelle à saisir la crise
économique comme une opportunité

Arrivé au terme de sa mission de trois ans passés au Congo, le représentant résident de la Banque mondiale (BM), Djibrilla Issa, a invité les autorités congolaises à considérer la crise économique que connaît le pays comme une opportunité pour mieux identifier les défis liés aux secteurs porteurs de développement et de croissance. Il s'agit des secteurs des énergies, des transports et de l'agriculture.

« Le Congo traverse une crise économique

qui est une opportunité pour faire une sorte d'introspection et définir ce que devraient être les améliorations à apporter non seulement dans notre partenariat, mais également dans la politique de développement économique et social, en vue d'une croissance plus inclusive », a souligné Djibrilla Issa, à l'issue d'un échange, le 11 mai, avec la ministre du Plan, Ingrid Olga Ebouka-Babackas.

Page 3

DÉPARTEMENT DU POOL

Plus d'un milliard FCFA
pour le prédémarrage du DDR

Échange de parapheurs entre les deux parties

Le Haut-commissaire à la réinsertion des ex-combattants, Euloge Landry Kolélas, et le coordonnateur résident des Nations

unies au Congo, Anthony Ohe-meng-Boamah, ont signé, le 11 mai à Brazzaville, l'accord de prédémarrage du processus de dé-

sarmement, de démobilisation et réintégration (DDR) des ex-combattants dans le Pool. Ce projet qui vise la consolidation de la paix dans le département du Pool se chiffre à plus d'un milliard FCFA. « Ce fonds que nous venons d'acquérir est destiné à la préparation et à l'encadrement technique par le système des Nations unies du processus DDR. C'est tout un projet pour la consolidation de la paix et le démarrage du processus DDR dans le Pool. Le premier résultat attendu, c'est le dialogue communautaire au niveau de chaque district », a déclaré Euloge Landry Kolélas.

Page 6

INVESTISSEMENT

La BAD projette d'accroître
son enveloppe au Congo

Estimé à trois cents millions de dollars, soit environ cent cinquante milliards FCFA, le portefeuille de la Banque africaine de développement (BAD) en République du Congo pourrait doubler, a indiqué le 11 mai à Brazzaville, le directeur général adjoint de cette institution financière pour l'Afrique centrale, Racine Kane. « Nous espérons pouvoir faire plus, parce que le Congo

Des participants à la réunion dispose de fortes potentialités. Si l'engagement est le même de part et d'autre, nous pourrions, dans trois ou quatre ans, doubler le portefeuille du groupe de la BAD au Congo », a-t-il renchéri

Page 5

ÉDITORIAL

Page 2

ÉDITORIAL

Habitat

Osons donc regarder la vérité en face : parmi les grands défis des dix années à venir, figure en très bonne place, pour notre pays, la rénovation de l'habitat. Tout simplement parce que la croissance rapide de la population, jointe à l'élévation du niveau de vie individuel que provoquera dans les prochains mois la remise en ordre des finances publiques, suscitera une quête collective du confort qui touchera toutes les couches de la société congolaise sans aucune exception.

Alors que la grande majorité de la population vit actuellement dans des habitations insalubres, trop petites, mal équipées, d'un accès difficile étant donné le mauvais état des routes et des rues, minées par l'abandon anarchique des déchets dans leur environnement immédiat, la relance de la croissance qui se profile à l'horizon générera une demande dont nous ne mesurons pas l'importance. Une demande qui, si elle ne reçoit pas de réponse positive à brève échéance, provoquera de sérieux troubles non seulement dans les grandes citées, mais également dans les villages qui quadrillent le territoire national.

A l'heure du rebond économique, dans le moment où les nouvelles technologies effacent le temps comme l'espace et permettent donc à chaque citoyen de comparer sa situation, son mode de vie, son confort avec ceux des peuples proches ou lointains, croire que les nouvelles générations se montreront aussi peu exigeantes en matière d'habitat que celles qui les ont précédées relève de l'illusion. De la même façon qu'elles vont exiger de la puissance publique des avancées rapides dans le domaine de l'éducation et de la santé, de même elles agiront pour faire en sorte que leur quête d'un plus grand bien-être se traduise sans délai par une amélioration de leur habitat.

Il n'est donc ni prématuré ni trop ambitieux de réfléchir dès maintenant au processus qui permettra, demain, d'apporter des réponses concrètes à ces préoccupations légitimes. En commençant par la mise en place des aides de toute nature qui permettront de lancer la mutation résidentielle d'où surgira cette véritable révolution sociale. Faire en sorte que chacun d'entre nous puisse se procurer les moyens financiers nécessaires pour acquérir ou rénover son logement, assainir son environnement, protéger ses parents devient indiscutablement un enjeu majeur.

Les Dépêches de Brazzaville

SESSION CRIMINELLE

Vingt ans d'emprisonnement ferme pour Jean-Marie Michel Mokoko

L'ancien chef d'état-major général des Forces armées congolaises a été condamné, le 11 mai à Brazzaville, au terme d'un procès qui a duré quatre jours.



Les membres de la Cour (photo Adiac)

Reconnu coupable d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat et de détention illégale d'armes et munitions de guerre, Jean-Marie Michel Mokoko et ses sept co-accusés poursuivis pour complicité, n'ont bénéficié d'aucune circonstance atténuante. Ces co-accusés, jugés par contumace, écotent également de vingt ans de prison.

Dans leurs réquisitoires et plaidoiries, les avocats de l'Etat congolais et le ministère public ont prouvé la culpabilité du général en se fondant sur les preuves brandies à la Cour. Ils ont toutefois déploré le système de défense choisi par l'accusé et ses avocats qui n'a pas permis un débat contradictoire qui aurait éclairci certains points d'ombre, selon le président de la Cour, Christian Oba.

« Nous avons assisté à un procès de rupture », a déclaré Me Deviller, avocat de l'Etat, avant de s'interroger sur ce qui restera dans la mémoire de l'imaginaire congolais au terme de ce procès. L'accusation a fondé son argumentaire sur deux volets, notamment celui de 2007 avec l'audition de la cassette vidéo que la Cour a jugée d'extrême gravité au regard de son

contenu. « On envisageait de prendre le pouvoir par les armes avec l'aide des mercenaires », a laissé entendre la vidéo.

Quant à l'autre volet, celui de 2016, l'accusation a fustigé l'appel du général Jean-Marie Michel Mokoko, lequel demandait au peuple congolais de se lever et de barrer la route au pouvoir. Pour Me Emmanuel Oko, lui aussi avocat de l'Etat, « ce procès aura été juste et équitable. Le général Jean-Marie Michel Mokoko a comparu devant la Cour non pas parce qu'il a été candidat à l'élection présidentielle car il ne s'agissait pas d'un procès politique mais celui de droit commun, parce qu'il y a des preuves qui existent à son dossier. L'accusé a refusé de s'expliquer; parce qu'il s'avoue coupable. Le général nourrissait l'idée de venir au pouvoir par la force. Il y a eu préparation d'un coup d'Etat ».

Pour conclure son propos, il a appelé la Cour à rendre la justice en paix. « La justice que vous rendez, que cette justice condamne le général Jean-Marie Michel Mokoko », a-t-il conclu.

Me Okoko lui, est revenu sur les

dépositions du général Mokoko à la Direction générale de la surveillance du territoire devant les officiers de police judiciaire dans lesquelles ce dernier avait reconnu les faits. A la question de savoir si l'accusé était coupable d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat, Me Okoko a répondu par l'affirmative, soulignant que l'infraction reprochée à son encontre relève du droit commun. « Nous n'avons pas affaire à un dossier à caractère politique », a-t-il répété, demandant à son tour la condamnation du prévenu et le paiement d'un franc à titre symbolique.

Le ministère public a abondé dans le même sens, en signifiant que tout le problème se résumait autour de la vidéo et la détention illégale d'armes et munitions de guerre. Le dossier a été conçu selon le code de procédure pénale, a-t-il estimé le ministère public. « Il ne s'agissait pas de parler politique. Nous ne faisons que du droit », a déclaré Michel Oniangué, avant de conclure par : « Le silence de l'accusé n'était qu'un aveu de culpabilité car qui ne dit mot consent ».

Jean Jacques Koubemba

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodiolo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Quentin Loubou (chef de service), Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominiye Nerplat Makaya
ÉDITION DU SAMEDI : Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhét N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -

Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques :
Adrienne Londole
Chef de service publicité :
Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubombé Ngonzo

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

DÉVELOPPEMENT

Le Congo devra saisir la crise comme une opportunité

L'exhortation est du représentant sortant de la Banque mondiale (BM) en République du Congo, Djibrilla Issa, pour permettre au gouvernement de mieux identifier les défis liés notamment aux secteurs des énergies, des transports et de l'agriculture afin de les relever.

Le fonctionnaire de la BM a été reçu en audience, le 11 mai à Brazzaville, par la ministre du Plan, Ingrid Olga Ebouka-Babakas. Les deux personnalités ont passé en revue les opérations que la banque a réalisées ces trois dernières années, au Congo, sous le leadership du représentant sortant. La BM a renforcé son partenariat stratégique avec le Congo, grâce à un dialogue ouvert et une collaboration avec le gouvernement, les partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile et l'ensemble des

parties prenantes de son action dans ce pays.

S'exprimant à l'issue de l'audience sur la situation à laquelle le pays se trouve confronté actuellement, Djibrilla Issa a déclaré : « *Le Congo traverse une crise économique qui est une opportunité pour faire une sorte d'introspection pour que nous puissions ensemble définir ce que devraient être les améliorations à apporter non seulement dans notre partenariat, mais également dans la politique de développement économique et social,*

en vue d'une croissance plus inclusive ».

La BM a restructuré et accru ses financements pour s'aligner davantage sur les priorités de développement en République du Congo et doter ainsi le personnel d'un cadre de travail adéquat. « *Ces résultats sont le fruit d'un travail d'équipe réalisé grâce à un personnel motivé et compétent, un dialogue de qualité avec les autorités gouvernementales et un soutien effectif de nos parties prenantes aux rangs desquels figure la population congolaise* », a indiqué Djibrilla Issa.

Le portefeuille actuel de la BM au Congo compte onze projets actifs d'un montant global d'environ quatre cent cinquante millions de dollars, soit deux cent cinquante milliards de FCFA. Cette somme permettra de soutenir des secteurs clés de développement tels l'éducation et la formation professionnelle, la protection sociale, la santé, l'agriculture, l'environnement, le tourisme, les technologies de l'information et de la communication ainsi que la gouvernance et le développement du secteur privé.

Notons que le potentiel naturel considérable dont regorge le Congo est aussi un atout lui permettant d'affronter les défis auxquels il fait face.

Lopelle Mboussa Gassia

FORMATION PROFESSIONNELLE

Une trentaine de personnes initiées au leadership

L'initiative est de l'organisation non gouvernementale Leadership, entrepreneurship and business (LEB Congo), qui poursuit sa série de formation à l'endroit des étudiants, des entrepreneurs et diplômés sans emplois.



Des participants à la formation

La troisième édition des formations pratiques et participatives en leadership vise, selon les organisateurs, à briser le cycle du chômage en milieu jeune et des diplômés sans emplois grâce aux échanges pratiques en la matière. « *Nous allons, grâce à cette formation que nous organisons depuis mars 2017, débattre toutes les connaissances en leadership car, presque tout le monde en parle mais, sans connaître sa quintessence. Nous allons donner des outils pratiques aux participants afin de leur permettre d'être plus efficaces en*

la matière », a indiqué le président fondateur de l'ONG LEB Congo, Precy Ndongui.

La formation est fondée sur le contenu du livre intitulé « *Les sept habitudes des gens efficaces* », un livre écrit par la structure américaine Franklin Covey, dont LEB Congo est le représentant

exclusif en République du Congo.

La formation, sanctionnée par un certificat de participation, s'est déroulée, le week-end dernier, dans l'enceinte de la société SIL Congo. Les participants se sont dit être dynamiques après cet apprentissage. « *A travers cette formation, nous sommes beaucoup plus efficaces dans la gestion de priorité mais aussi dans l'exécution des tâches dans la communauté* », a confié l'un des participants qui s'est dit satisfait des échanges. « *On est leader en plein temps* », a-t-il ajouté.

Signalons que l'ONG LEB Congo souhaite étendre ses activités dans toutes les grandes villes du pays. Elle est déjà présente à Pointe Noire, Dolisie et Nkayi.

Rude Ngoma



La partie congolaise et celle de la BM lors de l'audience d'adieu (Adiac)

LE FAIT DU JOUR

Journée de la presse

Le 3 mai dernier, il y a près de deux semaines, est revenu au souvenir des professionnels des médias comme pour leur rappeler que la société ne les oublie pas. La société pour laquelle, évidemment, ils consacrent leur temps à en dépeindre les vices et les vertus, moyennant quoi ils sont eux-mêmes catalogués ou, néanmoins, jugés au résultat qu'ils produisent. Parce qu'ils sont des citoyens à part entière, parce qu'ils ne doivent pas se prendre pour des intouchables.

La journée internationale de la liberté de presse est donc l'occasion donnée aux hommes et aux femmes impliqués dans la gestion au quotidien de ce secteur d'activités de marquer une pause, d'évaluer le chemin parcouru, les obstacles franchis, les défis du futur de leur travail. S'ils s'y consacrent avec le sentiment de s'améliorer de jour en jour, avec l'humilité de professionnels qui n'ont pas fini d'ap-

prendre, alors ils gardent les pieds sur terre. Si par contre le critère de cette célébration est l'autosatisfaction, ils tomberont dans le piège d'œuvrer à leur propre disgrâce.

Il est apparu, devant la prolifération des nouveaux moyens d'échange et de diffusion à grande échelle de l'information, que les fondations du métier prennent la secousse. En apparence la question ne se pose plus de savoir qui des réseaux sociaux ou des instruments « anciens » de diffusion va plus vite car là-dessus, la course est effrénée, trop effrénée pour qu'on n'accorde pas le préjugé de la rapidité aux réseaux sociaux. La question qui se pose, en définitive, est celle de savoir soigner ce que l'on écrit, récite ou ce que l'on montre.

Mais en même temps qu'ils doivent gagner la bataille de la vérification des faits, les professionnels des médias devraient se lancer aussi dans

la conquête du temps qui passe pour ne pas se contenter de rétablir des vérités attendues depuis trop longtemps. Car chaque fois que les médias ont laissé pendant beaucoup trop longtemps le champ libre aux amateurs de « fake news », la vérité qu'ils sont censés restituer se gorge de doutes qui sont parfois difficiles à réparer. Ce n'est rien devant la pertinence des faits, mais une fausse nouvelle qui a corrompu un nombre indéfini d'abonnés peut arracher tout sur son passage comme un orage en furie.

D'où l'impérieuse nécessité pour les journalistes d'associer authenticité et rapidité dans le traitement de l'information qu'ils diffusent. Ils ne se battent pas contre les propagateurs de fake news, ils se battent simplement pour s'arrimer à la modernité qui caractérise l'évolution du métier qu'ils ont appris et exercent avec enthousiasme et responsabilité. C'est à ce titre, peut-être, qu'ils apprendront à

ceux qui dans le foisonnement des nouveaux moyens de diffusion de l'information continuent de leur faire confiance qu'ils leur doivent du respect.

Comme les métiers se choisissent, celui de fabriquer de la fausse nouvelle est peut-être proche de celui de produire de la fausse monnaie. Les commerçants s'équipent de machines à détecter les faux billets, les citoyens devront, peut-être, en s'appuyant sur leur propre observation des faits, questionner toute information qui commence par ressembler à quelque chose dont ils n'ont jamais entendu parler. Parce que les choses rares sont très rares qu'il faut se donner l'opportunité d'en vérifier le contenu. Pour cela, le rôle de la société, des administrations publiques et privées devrait être de ne pas prêter le flanc aux prédictions qui nourrissent la rétention d'informations d'intérêt général.

Gankama N'Siah



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 06/2018/MEPSA/UCP-PRAASED « Recrutement de deux (2) Chauffeurs du PRAASED »



I. Contexte

Le Gouvernement de la République du Congo et la Banque Mondiale co-financent le Projet d'Appui à l'Amélioration du Système Educatif pour un montant total de 70 millions de dollars US. A cet effet, l'Unité de Coordination du PRAASED a l'intention d'utiliser une partie du montant pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : recrutement deux (2) Chauffeurs du PRAASED.

II. Mission du Chauffeur du PRAASED.

Sous l'autorité directe du Coordonnateur et supervision du Responsable Administratif et Financier, le Chauffeur du projet exécute les tâches suivantes :

III. Tâches et responsabilités

a) Généralement :

- Conduire tout véhicule du Projet selon le règlement du code de la route en vigueur et veiller à son bon état de marche et à la sécurité du personnel à bord et des tiers ;
- Effectuer les déplacements, tant aux environs immédiats du département d'intervention, qu'à d'autres endroits à l'intérieur du pays. Dans ce dernier cas, il devra être en possession d'un Ordre de Mission validé par le Coordonnateur du Projet ;
- le véhicule du Projet uniquement pendant les heures de travail, sauf s'il est muni d'une autorisation du Coordonnateur (Ordre de Mission) ou du Responsable Administratif et Financier (autres documents justificatifs) ;

b) Plus spécifiquement :

- Assurer le transport du personnel de l'UCP, dans le cadre des activités du projet tant à Brazzaville qu'à l'intérieur du pays ;
- Assurer la liaison avec les structures extérieures pour le dépôt, retraits de documents, courriers, avis de réunion... ;
- Remplir quotidiennement, lors des déplacements, le carnet de bord du véhicule conformément aux directives émises à cet effet ;
- S'assurer que les documents des véhicules sont disponibles à tout moment et en cours de validité ;
- Vérifier quotidiennement les différents paramètres d'entretien du véhicule : niveau d'eau du radiateur, de l'huile moteur, du liquide d'embrayage et du frein, de l'électrolyte de la batterie, de la pression des pneus, essuie-glace, kilométrage etc... et signaler toutes anomalies à la hiérarchie ;
- Signaler dans les délais prescrits, la nécessité de la vidange des huiles, du graissage des organes de suspension et de direction, et de l'entretien périodique du véhicule en conformité avec les normes du constructeur ;
- Veiller à l'entretien quotidien du véhicule : lavage extérieur, dépolissage et nettoyage de l'intérieur ;
- Assurer des tâches d'appui ponctuel (photocopie, assemblage, reliure...) et,
- Toutes autres tâches relevant de sa fonction qui pourraient lui être confiées par le Coordonnateur.

Profil et qualifications requis

Le candidat doit avoir le profil et les compétences minimales suivantes :

- Etre de nationalité Congolaise (Congo-Brazzaville) ;
- Etre titulaire au moins d'un CEPE ;
- Détenir un permis de conduire, et avoir une expérience de cinq (05) ans au minimum au poste de chauffeur ;
- Avoir une bonne connaissance du français ;
- Avoir une connaissance du code de la route et aptitude à effectuer des petites réparations d'automobiles ;
- Avoir une culture générale passable ;
- Etre capable de travailler dans des conditions difficiles et sous pression ;
- Etre disponible pendant les heures de service ;
- Etre très discret ;
- Avoir travaillé avec une institution des Nations Unis, un projet de développement ou une Société notoirement reconnue serait un atout.

IV. Dossier de candidature

Les candidats intéressés devront fournir un dossier complet composé de :

- Une demande adressée au Coordonnateur du PRAASED ;
- Un Curriculum Vitae détaillé et signé faisant ressortir les expériences professionnelles ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme ;
- Une copie certifiée conforme du permis de conduire.

V. Processus de recrutement

Le processus comprendra :

- Une analyse des dossiers ;
- Un test écrit et de pratique de conduite ;
- Un entretien

VI. Informations et Réponse à l'avis à manifestation d'intérêt (AMI)

Les personnes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires, à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables de 9 heures à 16 heures, heure locale.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés sous pli fermé, au plus tard le 28 mai 2018 à 16 heures, heure locale avec mention « Avis de recrutement de deux Chauffeurs (2) du PRAASED ».

L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est :

Unité de Coordination du PRAASED
À l'attention de monsieur Calixte KOLYARDO, Coordonnateur du PRAASED
Adresse : voir Bureau Spécialiste en Passation des Marchés (SPM) du PRAASED, au 134 de l'Avenue LYAUTEY, face CHU de Brazzaville, Téléphone : 06 644 75 07, E-mail : ucpraaased@gmail.com .

Fait à Brazzaville, le 9 mai 2018

Le Coordonnateur du PRAASED
Calixte KOLYARDO

VISITEZ LE MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Musée du Bassin du Congo

galerie CONGO
ARTS ET EXPRESSIONS

de LUNDI

à VENDREDI (9h-17h)

et SAMEDI (9h-13h)

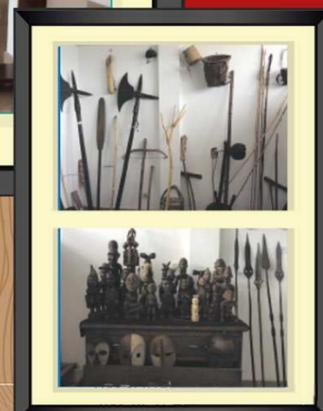
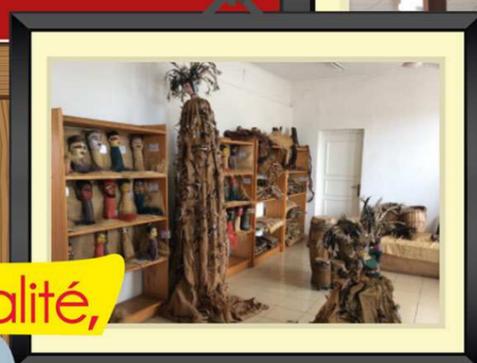
Expositions et projections

SCULPTURES

PEINTURES

CÉRAMIQUES

MUSIQUE



L'art dans sa **Généralité,**
de la **Tradition**
à la **Modernité**

Situé sur **84 Boulevard Denis Sassou Nguesso**
immeuble les manguiers (Mpiila)
dans l'enceinte des **Dépêches de Brazzaville**

PARTENARIAT ÉCONOMIQUE

La BAD envisage de doubler son portefeuille au Congo

L'enveloppe actuelle est de plus de trois cents millions de dollars. Si l'engagement de collaborer demeure le même entre les deux parties, dans trois à quatre ans, l'institution financière panafricaine pourra augmenter la taille de son portefeuille dans le pays.

Le directeur général adjoint de la Banque africaine pour le développement (BAD) pour l'Afrique centrale, Racine Kane, l'a annoncé le 11 mai à Brazzaville, lors de la mission de préparation du rapport d'achèvement du Document stratégique pays (DSP), pour la période 2013-2017.

L'augmentation du portefeuille devra non seulement servir à fi-

nancer les activités du volet public mais également à renforcer la promotion du secteur privé. « Nous espérons pouvoir faire plus car, le Congo a de fortes potentialités. Si l'engagement est le même de part et d'autre, nous pourrions dans trois ou quatre ans, doubler le portefeuille du groupe de la BAD au Congo », a-t-il déclaré.

La BAD, les cadres des différents ministères et l'ensemble des cellules d'exécution des projets (CAB, Pacigof, ...) ont, par la même occasion, passé en revue le niveau d'exécution des différents projets qu'elle cofinance avec le gouvernement congolais.

« Les échanges ont été francs non seulement sur les succès enregistrés mais également sur les contraintes ayant pesé sur l'exécution des opérations. Elles relèvent tantôt du gouvernement, mais aussi de la banque », a indiqué Racine Kane.

À propos du DSP 2013-2017, le rapport sera finalisé, d'après le directeur général adjoint de la BAD, au mois de juin. Ce travail consiste à apprécier les choix stratégiques qui avaient été faits et aussi l'efficacité et la pertinence des opérations qui ont accompagné la mise en œuvre de cette stratégie.

« Nous sommes en train de voir comment améliorer l'efficacité de nos opérations, afin de les insérer dans la stratégie future qui couvrira la période de 2018-2022. Celle-ci s'alignera sur le plan national de développement en cours de finalisation », a-t-il conclu.

Lopelle Mboussa Gassia

BOUENZA/EDUCATION

L'Apeec entame la restructuration des organes de base

L'organisation que dirige Christian Grégoire Epouma a rapporté, le 11 mai à Brazzaville, ses conclusions sur la restructuration et la redynamisation de ses instances dans le département de la Bouenza.



partenarial existant entre l'Association des parents d'élèves et étudiants du Congo et le ministère de l'Enseignement primaire et secondaire », a déclaré Christian Grégoire Epouma (notre photo).

Le président de l'Apeec a également instruit les délégués de ces organes de base à poursuivre l'œuvre de restructuration dans les arrondissements et dans les sous-préfectures de la Bouenza. Il a aussi attiré l'attention de ces délégués sur l'intrusion de certaines organisations non enregistrées par l'Etat à la vie de la communauté parentale et éducative dans les écoles publiques. « Nous nous considérons comme une force de proposition. Nous jouons notre rôle d'éveil au niveau de l'école publique au Congo et ainsi aux dispositions de la loi sur la gratuité scolaire qui est toujours bien respectée », a-t-il ajouté.

Christian Grégoire Epouma a, en outre, salué l'engagement des sous-préfets du Pool et de Pointe-Noire dans la restructuration des organes de base de l'Apeec dans leurs collectivités respectives. Rappelons que l'Apeec est l'une des plateformes associatives regroupant une quarantaine d'organisations de la société civile relevant des parents, élèves et étudiants congolais.

Fortuné Ibara

L'initiative de restructuration des organes de base de l'Association des parents d'élèves et étudiants du Congo (Apeec) sur l'ensemble du pays entre dans la phase dynamique visant à accompagner les pouvoirs publics, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle 2015-2025.

Dans la Bouenza, la responsabilité de coordonner le bureau départemental et celle de diriger la coordination communale de l'Apeec à Nkayi a été respectivement confiée à Antoine Kouyekoula ainsi qu'à René Kissama. Par contre, la présidence du commissariat aux comptes du département est assurée par Maurice Moukoubouka et celle de la commune de Nkayi par Roger Boudimbo. « J'ai le sentiment d'une mission accomplie. Nous avons mobilisé cette communauté parentale et éducative pour marquer positivement le leadership



Des participants à la réunion sur le rapport d'achèvement du DSP



AVIS DE RECRUTEMENT

Intitulé du poste : Juriste National spécialisé en criminalité faunique
 Nombre de poste : Un (01)
 Durée du contrat : Six (06) mois
 Lieu d'exécution : Brazzaville
 Type de contrat : CDD à Mi-temps

Organigramme
 Le Juriste National rapportera directement à la Coordinatrice du Programme WCS-Congo selon le programme opérationnel, en collaboration technique étroite avec la Conseillère Juridique du Programme WCS-Congo

Objectif du poste

Ce poste a pour objectif d'assurer l'appui juridique et technique du Programme WCS-Congo quant à la mise en œuvre et au renforcement de son programme national de lutte contre la criminalité faunique.

Il/elle aura les principales responsabilités suivantes :

Responsabilités principales

- 1. En collaboration avec la Conseillère** Juridique du Programme WCS Congo, fournir un appui technique et juridique quant au développement et à la mise en œuvre :
 - Des activités du Programme Congo Marin (ex. compilation et analyses de lois et textes d'application en lien avec la pêche maritime et les aires marines protégées ; recherches, analyses, synthèse de procédures juridiques ; aide à la vulgarisation des Lois et des procédures par un soutien lors des formations destinées aux agents de l'administration publique)
 - La mise en œuvre des recommandations issues de l'étude judiciaire développée entre 2016 et 2017 en collaboration avec le MEF et le Ministère de la Justice ;
 - Des Programmes liés à la gestion durable de la viande de brousse (ex. analyse de lois et textes réglementaires, rédaction de rapports d'analyse juridique, organisation d'ateliers, développement de guides juridiques...);
- 2. Mener des études et des analyses** juridiques

en lien avec la criminalité faunique au Congo, en collaboration avec l'équipe juridique et scientifique de WCS.

- 3. Assurer de façon ponctuelle** le suivi juridique des condamnés au niveau de Brazzaville.
4. Fournir un appui technique et logistique pour l'organisation d'ateliers.

Qualification requise

- Formation : Niveau Master en Droit avec une expérience significative dans le domaine de l'environnement ou dans la lutte contre la criminalité faunique en République du Congo
 - Compétences techniques requises : Bonne connaissance de la loi au Congo concernant la faune, la criminalité faunique et la Loi sur la pêche; Bonne connaissance du cadre institutionnel au Congo concernant la mise en œuvre de la loi.
 - Autres compétences et qualités requises : Excellente capacité d'analyse juridique et rédactionnelle (rapports), Maîtrise du Pack Office (Word, Excel.) Capacité d'organisation et de travail en autonomie, Grande rigueur et flexibilité dans la mise en œuvre et le suivi des activités.
- Assurer une bonne représentation du Programme WCS Congo lors du développement d'activités, de réunions et de conférences nationales et sous régionales concernant la criminalité faunique.

Veillez envoyer votre Curriculum vitae (2 pages minimum) avec une lettre de motivation d'une page maximum à l'adresse suivante : 151 Avenue Général de Gaulle - Plateau Ville - Brazzaville B.P. 14537, à Madame la Coordinatrice des projets - Wildlife Conservation Society (WCS), ou à l'adresse e-mail : wscscongo@wcs.org au plus tard le 30 mai 2018.

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés par mail ou par téléphone.

Fait à Brazzaville, le 4 mai 2018

unissons-nous pour les enfants



Avis d'appel d'offres pour le dédouanement des importations et exportations et l'entretien /réparation des véhicules en République du Congo

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance publie

Deux (02) avis d'appel d'offres pour les services ci-dessous en République du Congo :

- Le dédouanement maritime, aérien et fluvial de ses importations et exportations à Pointe-Noire et Brazzaville ;
- L'entretien et réparation des véhicules de son parc automobile en République du Congo.

Dossiers d'appel d'offres

Les dossiers des deux (2) avis d'appel d'offres sont à retirer sous format électronique dans une clé USB neuve d'au moins 4GB, tous les jours ouvrables, jusqu'au vendredi 25 mai 2018, de 8h30 à 13h00, au bureau de la Représentation de l'UNICEF à Brazzaville ou au bureau de zone de l'UNICEF à Pointe-Noire, sis aux adresses ci-après :

Représentation UNICEF

D-34, rue Lucien Fourneau
 (A côté de l'IFC - Ex CCF),
 BP. 2210, Tél : 06-652-5022,

Brazzaville, République du Congo

Bureau de Zone

309, Avenue Marien-Ngouabi
 (En diagonal de LABOREX),
 Tél : 06-635-5316,

Pointe-Noire, République du Congo

LA REPRESENTATION.

DÉPARTEMENT DU POOL

Le projet de consolidation de la paix évalué à plus d'un milliard francs CFA

L'accord pour la mise en oeuvre du projet a été signé, le 11 mai à Brazzaville, par le Haut-commissaire à la réinsertion des ex-combattants, Euloge Landry Kolélas, et le coordonnateur résident des Nations unies au Congo, Anthony Ohemeng-Boamah.

La mise en oeuvre du projet constitue le prédémarrage du processus de désarmement et de démobilisation. Elle sera effectuée à travers la formation des cadres et autres activités techniques qui prépareront le Haut-commissariat à la réinsertion des ex-combattants à bien mener le processus de Désarmement, démobilisation et de réintégration (DDR), selon les normes internationales.

En effet, la promotion du dialogue, l'encadrement technique du processus DDR, le respect des droits humains à travers un cadre de protection constituent les grands axes du projet pour la consolidation de la paix dans le département du Pool.

« Ce fonds que nous venons d'acquérir est destiné à la préparation et à l'encadrement technique par le système des Nations unies du processus DDR. C'est tout un projet pour

la consolidation de la paix et le démarrage du processus DDR dans le Pool. Le premier résultat attendu, c'est le dialogue communautaire au niveau de chaque district », a fait savoir le Haut-commissaire à la réinsertion des ex-combattants, Euloge Landry Kolélas.

Ce fonds alloué au gouvernement congolais est la concrétisation de l'engagement du système des Nations unies pour accompagner le programme DDR. « L'expérience montre que la mise en oeuvre du DDR suivant les normes internationales permet d'établir une paix permanente. C'est ce que nous recherchons dans le département du Pool. Nous nous réjouissons du fait que le Congo a accepté que les Nations unies puissent l'accompagner et donner cet appui », a indiqué à son tour le coordonnateur résident des Nations



L'échange de parapheurs entre Euloge Landry Kolélas et Anthony Ohemeng-Boamah (Adiac)

unies, Anthony Ohemeng-Boamah. Le projet s'inscrit dans la suite des interventions de consolidation de la paix dans le département du Pool. Il sera exécuté par trois agences des Nations unies, à savoir le Programme des Nations unies pour le développement, le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et le Fonds des Nations unies pour

la population. Il a été précédé par un déploiement des experts onusiens qui ont procédé à l'analyse, la faisabilité et la conformité aux normes internationales du DDR au Congo.

D'après les agences du système des Nations unies, le projet de consolidation de la paix appuiera également la réintégration communautaire ciblant

les ex-combattants, les jeunes à risque, les femmes affectées par les conflits ainsi que la protection des droits humains. Il fait suite à la signature, le 23 décembre 2017, de l'accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités entre le gouvernement et les représentants du pasteur Ntoumi.

Yvette Reine Nzaba

JUSTICE

Les militaires justiciables devant les cours et tribunaux de la République

Dans une tribune enregistrée le 11 mai à Brazzaville, le directeur central de la justice militaire, le colonel Justin Mobandza Ngouma, et l'attachée aux relations avec les juridictions du ministère en charge de la Justice et des droits humains, Nuptia Mbemba-Talantsi, expliquent les dispositions légales et réglementaires ainsi que les modalités pratiques des conditions de comparution des agents de la force publique devant les juridictions.

Depuis quelques mois, les sessions criminelles se tiennent à Brazzaville et à Pointe-Noire. En effet, des agents de la force publique (militaires, gendarmes et policiers) y comparaissent soit en qualité d'accusés, soit en qualité de témoins ou de sachants. Ainsi, la comparution de ces commis de l'Etat fait couler beaucoup d'encre et de salive dans l'opinion car, certaines personnes pensent qu'un militaire ne doit pas se présenter devant les tribunaux. Selon le colonel Justin Mobandza Ngouma, directeur central de la justice militaire, cette pensée n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires. « Comme tout citoyen de la République, les militaires et autres agents de la force publique sont justiciables devant les cours et tribunaux. A ce titre, il peut être cité à comparaître en qualité de témoin, d'expert ou d'accusé devant les juridictions », a-t-il précisé.

En effet, dans le cas de droit commun, la comparution de l'agent de la force publique se réalise conformément aux dispositions du Code de procédure civile. Alors que dans le cadre d'une procédure pénale, sa comparution se déroule conformément au code en la matière, notamment en rapport avec les articles 86, 92 et 95 sur les témoins ; article 268 sur les accusés.

Rappelant de son côté certaines dispositions de la Constitution du 25 octobre 2015 ainsi que celles

des codes de procédure pénale et civile, Me Nuptia Mbemba-Talantsi a insisté sur le fait qu'un citoyen, quelle que soit sa condition sociale, ne saurait être exempté de se présenter devant les juridictions, chaque fois que celles-ci auront besoin de sa comparution. En dehors des dérogations prévues par la loi, a-t-elle expliqué, nul n'en peut se soustraire à cause de sa condition

et de son statut social, étant donné que des procédures appliquées sont de droit commun.

La circulaire Kimbembé

Pour faciliter la collaboration entre l'administration de la justice et celle de la force publique, l'ancien ministre de la Justice, Dieudonné Kimbembé, avait pris la circulaire 0634 du 22 juin 1981, dénommée

«Circulaire Kimbembé». Ce texte explique en quelque sorte les mécanismes de collaboration de manière à aboutir à la mise à disposition de la justice des cités à comparaître. Citant quelques paragraphes de celle-ci, le colonel Justin Mobandza Ngouma estime qu'il n'y a aucune incohérence entre l'administration militaire et le corps de la magistrature, dans la mesure où chacun exécute les tâches qui lui sont assignées par la loi et les règlements de la République.

Des modalités pratiques de comparution

Lorsqu'un militaire est cité à com-

paraître devant les tribunaux, le procureur ou le juge d'instruction, après avoir convoqué l'intéressé, écrit, selon l'esprit de la circulaire Kimbembé, à sa hiérarchie. Pour tout militaire résidant à Brazzaville, la note est adressée au chef d'état-major général des Forces armées congolaises et pour ceux travaillant à l'intérieur du pays, au commandant de zone. Mais pour les officiers généraux et les membres du commandement, la correspondance est adressée au ministre de la Défense nationale. Pour les généraux et membres du commandement, le militaire cité à comparaître doit être accompagné du directeur général des ressources humaines et pour les autres officiers, le chef d'état-major général ou le commandant de zone, qui le fait accompagner par son supérieur hiérarchique et un officier de la garnison. Quant aux sous-officiers et militaires de rang, le chef d'état-major général ou le commandant de zone instruit le commandant de formation ou le chef de corps de le faire accompagner par son supérieur hiérarchique.

« La force publique, dans son ensemble, est considérée comme le bras armé de la justice. Donc pour des besoins aussi bien de commodité d'usage, il est bon que le magistrat saisisse néanmoins la hiérarchie du militaire, qui est appelé devant les juridictions. Il est d'autant vrai que la hiérarchie de ce militaire n'a pas la possibilité de donner un avis, c'est une convocation du tribunal », a conclu Me Nuptia Mbemba-Talantsi.

Parfait Wilfried Douniama



Le colonel Michel Zamba, entouré de Me Nuptia Mbemba-Talantsi et du colonel Justin Mobandza Ngouma (Adiac)

DÉFENSE TCHAD/FRANCE

Du matériel militaire français à la disposition de l'armée tchadienne

Dans le cadre de la montée en puissance de la Force conjointe G5 Sahel, l'ambassadeur de France au Tchad, Philippe Lacoste, a officiellement procédé, à N'Djamena, à la mise à disposition de la dernière tranche des matériels destinés aux unités tchadiennes de la Force conjointe G5 Sahel, a-t-on appris.

La cérémonie de remise de matériel militaire s'est effectuée en présence de l'ambassadeur Philippe La coste, du 2^e adjoint du chef d'état-major général des armées tchadiennes, du représentant du Comanfor pour le G5 Sahel et d'une délégation de militaires tchadiens et français. Ce matériel est destiné à renforcer les capacités de l'armée tchadienne dans son engagement au sein de la Force conjointe du G5 Sahel pour lutter contre la menace terroriste au Sahel. Ainsi, ce sont dix mortiers de 81 mm, cinquante jumelles de vision nocturne, deux cents gilets pare-balles et deux cents casques composites qui ont été mis à disposition de l'armée tchadienne. Au total, les mises à disposition de matériel lancées depuis le début de l'été 2017 représentent neuf millions d'euros pour l'ensemble de la Force conjointe du G5 Sahel.

La France annonce qu'elle poursuit, par ailleurs, sa coopération bilatérale avec les forces armées tchadiennes dans le domaine des équipements, de la formation, de l'entraînement et du conseil. La force Barkhane appuie également les forces armées composant le G5 Sahel dans le cadre de la lutte contre les groupes armés terroristes, notamment au travers du partenariat militaire opérationnel, opérations coordonnées ou conjointes.

Noël Ndong

LAC TCHAD

Mise en place d'une stratégie régionale de redressement économique

Le programme vient d'être mis en place par les pays de la sous-région pour redresser l'économie.



Il s'agit du projet Resilac (Redressement économique et social inclusif du Lac Tchad). Il est chargé de subventionner un consortium d'ONG en vue de contribuer au redressement économique et au renforcement de la résilience et de la cohésion sociale des territoires du bassin du lac Tchad les plus impactés par la crise sécuritaire actuelle, le changement climatique et autres déterminants.

Ce projet vise à oeuvrer pour le développement économique, la préservation de la cohésion sociale et le renforcement institutionnel des autorités locales. Il s'agit de contribuer:

- au redressement économique et à la cohésion sociale des territoires du bassin du Lac Tchad les plus impactés par la crise liée à Boko Haram;
- au renforcement du capital humain, de la cohésion sociale et la gestion collective et durable des ressources naturelles et capacités productives dans les territoires ciblés;
- à favoriser le redressement économique et la résilience des populations les plus exposées, hôtes comme réfugiées ou déplacées, à travers un accès à l'emploi et à des systèmes de production agricole intensifiés;
- à valoriser et consolider les acteurs locaux, nationaux et transnationaux des territoires ciblés en favorisant dialogue et engagement;
- à produire en temps réel des connaissances utiles pour la qualité des interventions du projet et pour les initiatives terrain et orientations stratégiques des opérateurs et décideurs investis dans le bassin du lac Tchad.

N.Nd.

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

L'Estonie et la Côte d'Ivoire vont envoyer des troupes au Mali

Cinquante soldats estoniens vont rejoindre l'opération Barkhane en fin mai ou début juin alors que la Côte d'Ivoire ambitionne de porter son contingent militaire dans la force de l'ONU dans le pays à six cents soldats, a-t-on appris de sources officielles des deux pays.

Le chef du département des opérations des forces armées estoniennes, le colonel Aron Kalmus, a indiqué que l'unité estonienne comprendra trente-six soldats d'infanterie, des traducteurs ainsi qu'une équipe de soutien de six personnes. Le contingent aura à sa disposition cinq transporteurs de troupes blindés Pasi XA-188, de fabrication finlandaise.

C'est pour la première fois que des soldats étrangers participeront directement à cette opération française. Ils seront déployés sur une base militaire proche de la ville de Gao, dans le nord du Mali. Leur principale tâche consistera à protéger cette base et patrouiller à Gao et dans les environs. Des militaires d'une trentaine de pays, dont des Allemands, des Néerlandais, des Suisses et des Suédois, sont allés au Mali, mais dans le cadre de la mission onusienne Minusma. L'envoi de soldats estoniens au Mali obéit à la décision de Tallinn de contribuer au maintien de la paix dans ce pays, annoncée en mars. Le parlement estonien l'a confirmée le 9 mai : soixante-neuf députés ont voté pour et deux contre.

En ce qui concerne la participation de l'Estonie à une mission de la paix en Afrique, il faut signaler que ce n'est pas pour la première fois que ce pays va envoyer des soldats dans le continent. En 2014, ce pays membre

de l'Otan et de l'Union européenne, avait envoyé cinquante soldats en Centrafrique, dans le cadre de la mission militaire européenne.

Le gouvernement estonien se félicite de ce que la coopération militaire avec la France soit bénéfique aux deux parties. Dans le cadre de ce partenariat, notamment en ce qui concerne l'opération « police de l'air » de l'Otan, quatre Mirage 2000-5 français ont entamé, le 5 mai, une mission de protection du ciel des trois Pays baltes (Estonie, Lituanie, Lettonie). Ces appareils sont pour la première fois stationnés en Estonie, sur la base aérienne d'Amari, où ils ont remplacé des chasseurs italiens.

450 soldats ivoiriens attendus au Mali

S'agissant de la Côte d'Ivoire, qui avait déjà cent cinquante Casques bleus à Tombouctou depuis un an dans le cadre de la Minusma, elle y enverra quatre cent cinquante soldats supplémentaires, selon le ministre ivoirien des Affaires étrangères, Marcel Amon Tanoh. Interrogé sur l'envoi de ces soldats, le président ivoirien, Alassane Ouattara, a confirmé le déploiement prochain du contingent. « Nous avons saisi les Nations unies pour que la Côte d'Ivoire puisse accroître sa contribution à la Minusma », a-t-il déclaré, le 10 mai, au cours d'un

point presse avec son homologue malien, Ibrahim Boubacar Keïta, qui était en visite officielle à Abidjan.

Les journalistes ont profité du séjour du président malien en Côte d'Ivoire pour lui poser la question de savoir s'il sera effectivement candidat à sa propre succession comme l'a déjà fait savoir la coalition des partis politiques proches du pouvoir. A ce sujet, l'actuel chef de l'Etat malien, qui n'a pas encore officiellement annoncé sa candidature, a laissé entendre qu'il comptait bien se représenter à la présidentielle du 29 juillet dans son pays. « Il y a eu un début de réponse à cette question samedi dernier. Je crois que cette affaire est entendue », a-t-il précisé. Elu en 2013 pour cinq ans, Ibrahim Boubacar Keïta, 73 ans, a été investi le 6 mai candidat à la présidentielle par une coalition de près de soixante-dix partis au cours d'une réunion à Bamako.

Le nord du Mali était tombé en mars-avril 2012 sous la coupe de groupes djihadistes liés à Al-Qaïda. Ces terroristes ont été en grande partie chassés et dispersés par une opération militaire lancée en janvier 2013, à l'initiative de la France, qui se poursuit actuellement. Mais des zones entières du pays échappent encore au contrôle des forces maliennes, françaises et de l'ONU (Minusma), régulièrement visées par des attaques, malgré la signature, en mai-juin 2015, d'un accord de paix censé isoler définitivement les djihadistes.

Nestor N'Gampoula

ENERGIE ATOMIQUE

Démission du chef des inspections de l'AIEA

Tero Varjoranta a jeté l'éponge, le 11 mai, trois jours après l'annonce faite par les Etats-Unis de se retirer de l'accord de 2015 sur le programme nucléaire de l'Iran et de rétablir des sanctions à l'encontre de Téhéran.

De nationalité finlandaise, Tero Varjoranta occupait les fonctions de directeur général adjoint de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il était également le chef du département des garanties, chargé de la vérification du bon respect du traité de non-prolifération nucléaire depuis octobre 2013. Ce dernier a été remplacé, à titre provisoire, par Massimo Aparo, le directeur par intérim du bureau de l'agence chargé des vérifications dans le domaine nucléaire en Iran.

Selon un porte-parole de la Maison-Blanche, le 10 mai, en dépit du retrait des Etats-Unis de l'accord de 2015, les inspections de sites nucléaires iraniens doivent se poursuivre. « Nous devons être en mesure de continuer à

inspecter les sites, de les vérifier et d'aller dans leurs bases militaires pour voir si oui ou non ils trichent », avait déclaré le président américain, Donald Trump, deux jours après l'annonce du retrait de son pays de cet accord. Par ailleurs, l'AIEA, par l'entremise de son directeur général, avait pourtant confirmé, le 9 mai, que l'Iran remplissait loyalement ses « engagements en matière de nucléaire », conformément à l'accord signé avec les grandes puissances. « L'Iran est soumis au régime de vérification le plus fiable du monde en matière de nucléaire », avait réaffirmé Yukiya Amano, le directeur général de cette agence.

Signalons qu'outre son travail sur la sécurité du nucléaire civil et ses recherches scientifiques dans le domaine de la santé et de l'environnement, l'AIEA

est l'organisation onusienne compétente dans le domaine des technologies. Elle a été créée en 1957 avec pour mission de détecter d'éventuels programmes nucléaires militaires clandestins.

Rock Ngassakys

« L'Iran est soumis au régime de vérification le plus fiable du monde en matière de nucléaire »



PROMO GIGA POMBA

Plus de temps de connexion
à prix KDO

Composez *121*4#

2.5 GB
4 000^F 7 jours

1 GB
1 000^F 1 jour

40 GB
25 000^F 30 jours

publiscis AG Partners

Chez Airtel, les forfaits internet s'améliorent encore et toujours...

Profitez de nos super volumes pour chatter plus longtemps, regarder, télécharger et partager des vidéos en HD, écouter en direct sur vos sites et réseaux sociaux préférés (**WhatsApp, Messenger, Viber, YouTube, ...**)

Activez votre forfait **1 Giga à 1000F, 2.5 Giga à 5000F, 40 Giga à 25 000F** et bien d'autres pour naviguer à volonté. Pour toute activation par **Airtel money**, recevez le **double du volume**.

N'attendez plus, composez ***121*4#** pour découvrir nos forfaits et vivre une expérience internet exceptionnelle.

LE RESEAU DES SMARTPHONES

FOOTBALL

Le week-end des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en France

Ligue 2, 38^e et dernière journée

Sous pression la pression de Quevilly-Rouen avant le coup d'envoi de cette ultime journée, Bourg-en-Bresse arrache finalement la 18^e place, synonyme de barrage pour le maintien face à Grenoble. Les Bressans ont pu compter sur Kévin Koumbema, qui se créait deux occasions (9^e et 12^e) avant d'inscrire le deuxième but de son équipe à la 24^e. Bourg-en-Bresse bat finalement Sochaux 2-1, alors que Rouen Quevilly corrigeait Lorient 3-0. Ouf.

Incertain pour la réception d'Orléans en raison d'une douleur contractée à l'entraînement cette semaine, Tobias Badila est resté sur le banc lors du succès de Nancy face à l'USO (3-0). Au terme d'une saison cauchemardesque, les « Chardons » se maintiennent en Ligue 2. Mais l'intersaison devrait être animée à Nancy et les départs nombreux. Notons que Ryan Bidounga était suspendu.

Seizième avec 3 longueurs d'avance sur Nancy, le Gazélec d'Ajaccio termine sa saison par un revers à domicile contre Valenciennes (3-4). Sans Dylan Bahamboula, resté sur le banc alors que son entraîneur n'a procédé qu'à deux changements.

A la lutte pour une place de pré-barragiste, Châteauroux et Brest se neutralisent (2-2) sans Yann Mabella, blessé, ni Exaucé Ngassaki, non retenu. Un résultat qui profite aux Bretons, qui se



Kévin Koumbema, auteur de son deuxième but de la saison, permet à Bourg-en-Bresse d'arracher une place de barragiste pour le maintien en Ligue 2 (DR)

classent finalement 5^e.

Le Paris FC se rendait à Clermont avec cette 5^e place comme enjeu, mais les deux formations partagent les points 2-2. Dylan Saint-Louis est entré à la 84^e minute d'un match que les Parisiens ont terminé à 9 (expulsions aux 73^e et 84^e). Vainqueur de Tours (2-0) avec Bevic Moussiti Oko sur le banc et Alan Dzabana en tribunes, Le Havre se classe en quatrième position. Les Normands af-

fronteront donc Brest en pré-barrage. Le vainqueur croisera ensuite le fer avec l'AC Ajaccio, 3^e. Enfin, l'équipe victorieuse défilera le 18^e de Ligue 1 pour une place parmi l'élite. Pour les autres, les vacances commencent en attendant le marché des transferts estival.

Allemagne, 38^e et dernière journée, 4^e division, groupe Sud-Ouest

Sans Rudy Mpassi, le Röchling Völklin-

gen s'incline à domicile face à l'Astoria Walldorf (1-2). Et termine en position de lanterne rouge.

Belgique, 9^e et avant-dernière journée des play-offs 2, 1^{re} division

Déjà assuré de finir en tête de son groupe après son carton face à Waasland-Beveren (8-0), Zulte-Waregem poursuit son implacable marche en avant en s'imposant à Louvain (2-1), soit une 8^e victoire consécutive. Pourtant, les coéquipiers de Marvin Baudry, titulaire, ont été réduits à dix dès la 29^e. Ils termineront ce mini-championnat contre Lierse avant d'affronter le premier du groupe B (Lokeren, Antwerp ou Saint-Trond), puis disputera la finale face au 4^e des play-offs 1 (pour l'instant La Gantoise) pour une place qualificative en Ligue Europa. Le chemin est encore long.

Bulgarie, match retour du premier tour des barrages pour la Ligue Europa, 1^{re} division

Victorieux à l'aller, le Cherno More l'emporte au retour (2-1) chez le Septemvri Sofia. Hugo Konongo, titulaire, et ses coéquipiers affronteront le vainqueur du duel entre le Lokomotiv Plovdiv et le Slavia Sofia (mercredi 16 et samedi 19 mai).

Israël, 6^e journée des play-offs, 2^e division

Le Beitar Tel Aviv l'emporte chez le Maccabi Nazareth (3-1). Romaric Etou a joué l'intégralité du match au poste de latéral droit.

Camille Delourme

INSTITUT
FRANÇAIS
DU CONGO
BRAZZAVILLE

PROGRAMME DE LA SEMAINE DU 14 AU 20 MAI 2018

MARDI 15 MAI

18h30 : Cinéma (50 ans de mai 68) Mourir à 30 ans

MERCREDI 16 MAI

15h00 : Club de lecture « La plaisanterie » de Milan Kundera
19h00 : Mercredi à la cafet' avec Nancy Matounga

JEUDI 17 MAI

10h00 : Forum des projets de l'Union européenne

SAMEDI 19 MAI

10h00 : Samedi des petits lecteurs Lecture et images expliquées, mais aussi le corps humain, raconte-moi le monde, conte, le grand quiz, la chenille.
14h00 : L'heure du conte avec Jules Ferry et Müleck
16h00 : Club de scrabble
19h00 : Concert de musique classique « Hommage aux grands compositeurs européens » à la Basilique Saint-Anne avec le Chœur Credo et l'Orchestre Symphonique Kimbanguiste.

Pour plus d'infos, veuillez consulter notre agenda du mois

galerie CONGO
ARTS ET EXPRESSIONS

Musée
du Bassin
du Congo

Le Musée Galerie du Bassin du Congo

Présente

Du 04 mai au 04 juillet 2018, **LES FEMMES PLASTICIENNES DU CONGO (AFPC)** dans "l'évolution de la femme africaine au cours du temps" une exposition vente de **peinture, Sculpture, art Batik, Photographie.**

Spéciale hommage à **Tatiana TSOLO**



ARTS ET
EXPRESS



LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE



IMPRIMERIE DU
BASSIN DU CONGO

Adresse : 84, Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO, dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville. +242 06 666 70 65

Le groupe des Universités d'Etat russes RACUS en association avec le Centre culturel russe à Brazzaville et le Consulat Honoraire de Russie à Pointe-Noire vous invitent aux

salons de formation «ETUDIER EN RUSSIE-2018»

le 17 mai **ENTREE LIBRE**
à Brazzaville de 10.00 à 17.00h

Adresse:
Centre culturel russe de Brazzaville,
Avenue Amilcar Cabral
(à côté de Casino, ex-Score)
Centre-ville, Brazzaville, B.P. : 2021
Tél.: 22.281.19.22, port.: 06.664.62.95
Email: racuscongo@gmail.com

le 18 mai **ENTREE LIBRE**
à Pointe-Noire de 10.00 à 17.00h

Adresse:
Consulat Honoraire de Russie,
Avenue Moe Telli, Centre - ville,
Arr. 1 Lumumba, B.P. 5363 Pointe-Noire,
Tél: +242050329199
WhatsApp: +375296116171
Email: russkiymir.congo@gmail.com

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES!

WWW.EDURUSSIA.RU

Avec la participation de la délégation du groupe des universités d'Etat russes. Consultations et inscriptions sur place!

Frais d'études et d'hébergement: de 2500 à 3500 dollars américains par an

Médecine générale (en français et en russe); Pharmacie (en français et en russe); Médecine dentaire (en français et en russe); Médecine vétérinaire (en anglais et en russe); Pétrole et gaz (en français et en russe); Agronomie (en anglais et en russe); Génie civil (en anglais et en russe); Génie mécanique (en anglais et en russe); Géologie; Génie des mines; Technologie des procédés de transport; Sciences économiques; Gestion; Architecture; Télécommunication; Informatique; Aviation; Construction navale et navigation maritime et plus de 500 filières médicales, techniques, économiques et humaines dans plus de 20 meilleures universités.

CHANGEMENT DE NOM

On m'appelle Boubacar Bakary Diawara Waly. Je désire désormais être appelé Diawara Waly Boubacar Bakary. Toute personne justifiant d'un intérêt légitime pourra faire opposition dans un délai de trois mois.



NÉCROLOGIE

Christian-Martial Poos et ses amis Congolais de l'étranger ont la grande peine de vous annoncer le décès de Caroline Poos, au seuil de sa 41^e année, survenu le 8 mai 2018 à Orléans, en France. Les modalités des obsèques seront communiquées ultérieurement.



Arsène Gobali, agent des Dépêches de Brazzaville, et famille annoncent aux amis et connaissances que le programme des obsèques de leur frère, Jufa Obili, se présente comme suit :

Mardi 15 mai

- 9h00 : levée de corps à la morgue de Talangaï;
- 10h00 : recueillement au domicile familial, n°38 rue Souanké, à Talangaï;
- 13h00 : départ pour le cimetière Okouya ;
- 16h30 : fin de la cérémonie.



LIBRAIRIE LES MANGUIERS

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un Espace de Vente

Une sélection unique de la LITTÉRATURE CLASSIQUE (africaine, française et italienne)

Essais, Romans, Bandes dessinées, Philosophie, etc.




Un Espace culturel Pour vos Manifestations :
Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.

Horaires d'ouverture:
Du lundi au vendredi (9h-17h)
Samedi (9h-13h)

Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Guesso
immeuble les Manguiers (Mpila),
Brazzaville République du Congo



COUR CONSTITUTIONNELLE

La désignation du juge François Bokona fait débat

Le député PPRD, désigné le 11 mai par le parlement réuni en congrès, remplace le juge Eugène Banyaku Luape Epotu qui a démissionné le 9 avril dernier, sans qu'il ne soit procédé au tirage au sort comme le requiert la procédure en la matière.

Pendant que le processus électoral poursuit son bonhomme de chemin avec, en toile de fond, le respect du chronogramme publié par la Commission électorale nationale indépendante, la Cour constitutionnelle qui constitue un maillon important dans cette dynamique était en état de dysfonctionnement suite à la démission de deux de ses membres et du décès d'un autre.

Une situation qui mettait la Haute Cour dans l'impossibilité de siéger, parce qu'amputée de trois de ses membres. Les vacances ainsi créées étaient dès lors à combler.

Au niveau de l'Assemblée nationale, il fallait désigner un autre délégué à cette Cour, en remplacement du Pr Banyaku Luape Epotu qui a démissionné le 9 avril dernier. De la même manière, la présidence de la République ainsi que le Conseil supérieur de la magistrature devraient, elles aussi, en tant que composantes, désigner leurs membres pour occuper les places vacantes laissées par leurs délégués respectifs, en l'occurrence, Yvon Kalonda décédé le 8 avril et Louis Esambo ayant démissionné également le 9 avril.

Au parlement, la question a été déjà réglée depuis le 11 mai. Les députés et sénateurs réunis en congrès ont jeté leur dévolu sur



François Bokona félicité par ses pairs professeurs après la soutenance de sa thèse

le président de la Commission politique administrative et judiciaire de l'Assemblée nationale, François Bokona Wipa Bonzali, pour les représenter à la Cour constitutionnelle. Récemment promu docteur en droit après la soutenance de sa thèse intitulée Pour un nouveau paradigme de gouvernance des eaux du bassin du Congo, le député de la majorité présidentielle, François Bokona Wipa Bonzali, est appelé à siéger désormais parmi les neuf haut magistrats qui composent la Haute Cour.

Cependant, sa désignation est actuellement au cœur d'une vive controverse avec, au centre du débat, la procédure utilisée qui, d'après une certaine opinion, ne serait pas du tout appropriée. Un des élus du peuple,

en la personne du sénateur Jacques Djoli, est monté au créneau pour interpeller ses pairs sur ce qu'il considère comme une violation de la procédure de désignation d'un juge constitutionnel. D'après ce praticien du droit, « il n'y a pas eu tirage au sort des trois juges constitutionnels », ce qui mettrait automatiquement la désignation du juge François Bokona en porte-à-faux avec la Constitution en ses articles 158 et 159 ainsi qu'avec les articles 48 et 49 du règlement intérieur du congrès sur la procédure en matière de désignation des membres de la Cour constitutionnelle. D'où, pour ce constitutionnaliste, le congrès ayant plébiscité François Boko-

na était sans objet puisque non conforme à la légalité.

D'autres juristes ne partagent pas cet avis et considèrent que la procédure est tout à fait normale et régulière. C'est notamment le cas du député François Nzekuye qui pense que la Constitution n'a pas déterminé la procédure pour la désignation des membres à la Cour constitutionnelle. « L'Assemblée nationale et le Sénat se sont réunis, par leurs bureaux, et ont désigné par consensus leur représentant pour [remplacer celui qui] a démissionné. C'est une procédure tout à fait normale et régulière », a-t-il expliqué.

Alain Diasso

ASSEMBLÉE NATIONALE

Kamitatu, Fayulu et Francis Kalombo invalidés pour absentéisme

L'absence prolongée et injustifiée des trois députés aux plénières de la chambre basse du parlement est à la base de leur sanction qui est sans appel.

La plénière du 11 mai s'était caractérisée à l'Assemblée nationale par l'invalidation des mandats des députés Martin Fayulu Madidi, Francis Kalombo et Olivier Kamitatu Etsu. Ces trois élus du peuple, réputés opposants au régime en place, ne pourront plus se prévaloir de leur qualité de député pour la bonne raison que la chambre basse a décidé de les invalider. Il ressort, d'après le bureau de cette chambre, que cette décision est consécutive à leurs absences prolongées et injustifiées aux plénières.

En conséquence, ils perdent les immunités parlementaires dont ils jouissaient ainsi que leurs émoluments. L'Assemblée nationale, à en croire maints observateurs, n'a fait qu'enfoncer une porte entr'ouverte, étant entendu que deux des députés concernés avaient déjà renoncé à leurs prestations. Martin Fayulu, on se rappelle, avait suspendu depuis mars sa participation aux plénières et renoncé à la perception de ses émoluments

pour dénoncer l'illégitimité des institutions du pays. Pour sa part, Francis Kalombo venait, il y a peu, d'annoncer son départ officiel du Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie, renonçant ainsi à son mandat de député national.

Autant dire que cette décision est de nul effet pour ces deux députés qui avaient délibérément pris leurs distances vis-à-vis de leur institution. Pour sa part, Olivier Kamitatu, porte-parole de Moïse Katumbi et membre influent de la plate-forme Ensemble, a minimisé la portée de son invalidation, estimant qu'il s'agit là tout simplement d'une décoration dictée par Joseph Kabila. « Il y a des sanctions qu'on porte comme vraies décorations surtout quand elles sont dictées par un ex-président illégitime (...) », a-t-il indiqué via son compte twitter.

Rappelons que par le passé, l'Assemblée nationale avait déjà pris de telles sanctions à l'encontre de certains députés absentéistes. En 2013, l'institution parlementaire avait invalidé les députés Eugène Diomi Ndongala Nzomambu et Antipas Mbusa Nyamwisi pour les mêmes causes.

A.D.

EPIDÉMIE D'EBOLA

L'Unicef apporte son assistance

Depuis le 8 mai, la RDC vit pour la neuvième fois une nouvelle épidémie de la maladie de souche Zaïre dans la zone de santé de Bikoro, située à plus de cent kilomètres au sud de la capitale provinciale, Mbandaka, dans la province de l'Équateur.



Un malade d'Ebola conduit dans un centre de traitement (Ph. Net)

Après l'annonce de l'épidémie par le gouvernement, les partenaires sont déjà à pied d'œuvre pour la contenir, parmi lesquels l'Unicef qui a déployé ses équipes dans la zone touchée.

A partir de son bureau de Mbandaka, cette agence onusienne coordonnera son apport opérationnel. Se fondant sur son expérience dans la réponse aux

épidémies précédentes, l'Unicef se concentre sur la communication communautaire pour protéger la population contre la maladie et sur l'apport en eau, l'hygiène et l'assainissement pour éviter la propagation de cette épidémie.

Une équipe de l'Unicef a été dépêchée à partir de Mbandaka pour évaluer l'étendue de l'épidémie et mettre en œuvre le plan de réponse aux côtés du gouvernement et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Cette équipe comprend deux médecins, dont un spécialiste en eau et hygiène ainsi qu'une autre en communication communautaire. En plus de cela, l'Unicef a, entre autres, envoyé une tonne de 45 kg de chlore, cinq pulvérisateurs, 50 kg de savon et vingt-huit mille comprimés de tablettes de purification d'eau vers la zone, ainsi que six cents posters et six mille feuillets de sensibilisation.

Pour endiguer au plus vite cette épidémie, il faut une bonne coordination des interventions sur le terrain, comme le pense Gianfranco Rotigliano, le représentant de l'Unicef en RDC qui souligne que son institution sera aux côtés du gouvernement « pour endiguer cette nouvelle épidémie à virus Ebola ».

Sauf changement de dernière minute, il est prévu que le ministre de la Santé publique, le Dr Oly Ilunga, puisse aller aujourd'hui à Bikoro, en compagnie des représentants de l'Unicef et de l'OMS, pour se rendre compte de la situation sur le terrain.

Blandine Lusimana

PROJET DE LOI SUR LES TÉLÉCOMS ET TIC

Une association des journalistes s'insurge contre les modifications du texte par l'Assemblée nationale

La presse économique, regroupée au sein de l'organisation Toile d'araignée, est montée au créneau, le 11 mai, pour dénoncer une volonté du législateur de brader les intérêts de la République démocratique du Congo (RDC).

Le coordonateur de la Toile d'araignée, Jérôme Sekana, a relevé plusieurs points « aberrants » qui visent à mettre l'Etat congolais hors jeu dans un secteur pourtant très stratégique pour le pays. À l'origine, soutient-il, le projet de loi déposé par le ministère des Télécommunications et Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) contenait de nombreuses dispositions intéressantes sur tous les aspects de l'exploitation de ce secteur. Selon lui, le document avait prévu de nombreux détails qui touchent particulièrement la dimension commerciale, la sécurité nationale, la souveraineté et la sûreté de l'Etat ainsi que le contrôle par l'Etat congolais du cyberspace et du trafic entrant et sortant. Le but du projet de loi, dans sa première version,

était d'apporter des concepts de base adaptés à l'évolution de la technologie, évitant toute équivoque sur la compréhension des différents aspects des activités commerciales dans ce secteur. Après le passage du texte à la commission de la chambre basse, le résultat est déconcertant, affirme-t-il. Dans sa substance, le projet sorti de la commission Mayo fait fi des détails sur la sûreté nationale, la souveraineté de l'Etat et la protection des infrastructures de base, renchérit-il. Jérôme Sekana estime que l'Etat perd en même temps les moyens de contrôler et de maîtriser les trafics entrant et sortant pour la sécurité de son cyberspace. L'autre caractéristique alarmante du projet (version commission Mayo), a-t-il poursuivi, est la suppression du monopole pour ouvrir le secteur aux investisseurs privés, fragilisant par la même occasion l'emprise de l'Etat sur un secteur vital pour sa sécurité en tant qu'Etat souverain dans un monde dominé par l'espionnage. Enfin, la troisième caractéristique du projet de loi (version commission Mayo) est

la libéralisation des infrastructures de base comme les aéroports et les autoroutes de la communication. Au total, plus de cent soixante-dix articles ont été transformés ou simplement supprimés dans le projet présenté par la commission de l'Assemblée nationale, a fait savoir Jérôme Sekana.

«La souveraineté de la nation bradée»

Pour la Toile d'araignée, la mise hors jeu de l'opérateur public, la Société nationale des postes et télécommunications (SCPT), est une grave erreur. « La SCPT ne sait plus remplir sa mission. Les députés de la RDC ont bradé la souveraineté de la nation au profit des opérateurs privés ». Comme l'explique Jérôme Sekana, au nom de la Toile d'araignée, il n'est pas concevable de naviguer à contre-courant au moment où les grandes nations africaines, occidentales et asiatiques protègent leurs opérateurs publics. « En RDC, le projet de la commission Mayo empêche la SCPT de jouer son rôle d'opérateur public en vue

d'assurer le service universel sur l'ensemble du territoire national et maintenir le contrôle, la sécurité et la souveraineté nationale ». Le pays n'a pas que des intérêts à défendre, comme le soutient l'objet du projet présenté par la commission Mayo, il a d'autres objectifs liés à la sauvegarde des intérêts de l'Etat, a martelé Jérôme Sekana, ajoutant: « Cela ne doit souffrir d'aucune confusion ».

Dans son inventaire sans appel, la Toile d'araignée relève un total de trois cent quatre-vingt-un articles truffés d'incohérence, d'équivoque et d'insuffisance. Dans le cadre des définitions, par exemple, elle parle de quatre-vingt-une définitions cacophoniques dans le projet de la commission, contre cent soixante-huit définitions sans équivoque dans le premier projet. Plusieurs articles du projet révisé accusent des faiblesses et devraient, à en croire Jérôme Sekana, être revus obligatoirement par le Sénat, à qui revient désormais le tour d'examiner et adopter ce projet de loi en seconde lecture. S'adressant directement aux sénateurs, il a

rappelé la nécessité de clarifier le rôle de l'opérateur public ; de rétablir les quatre régimes d'exploitation distincts s'appliquant aux réseaux, services et activités ; de restaurer le régime de l'exploitant public comme dans d'autres pays ; d'exclure la licence des réseaux d'infrastructures de base du régime de concession pour préserver les moyens de contrôle de l'Etat sur le secteur ; de bloquer toute libéralisation désordonnée en matière de construction des stations d'atterrissage et centres de transit international (tâches qui reviennent au seul opérateur public) ; etc. En définitive, la Toile arrive à la conclusion de la nécessité pour le parlement « d'adopter purement et simplement le projet de loi sur les Télécoms et Tic en RDC dans sa première version élaborée par le gouvernement central ». Par ailleurs, elle se réserve le droit, en cas de nécessité, de mener la même démarche auprès du président de la République pour obtenir une seconde lecture de la loi si le parlement l'adopte en ces termes.

Laurent Essolomwa

METROPOLITAN WORLD CONTEST

Les sélections pour les deux Congo auront lieu en août

Le concours international récompense les deux mannequins gagnants, choisis parmi ceux préalablement sélectionnés dans chacun des quarante pays participants cette année.



L'affiche du concours

La finale pour les deux Congo se tiendra à Kinshasa, le 6 octobre. Les premières sélections auront lieu les 24 et 25 août à Kinshasa, le 28 août à Goma, le 31 août à Lubumbashi, le 21 août à Brazzaville et le 22 août à Pointe Noire. Des professionnels de la mode désigneront les deux gagnants (un garçon et une fille) qui participeront à la grande finale au Maroc, en décembre. A l'issue de la compétition, les deux vainqueurs rejoindront la prestigieuse agence Metropolitan Models qui a lancé des mannequins comme Claudia Schiffer, Eva Herzigova, et continue de dénicher des perles rares comme Cindy Bruna. Cette dernière a posé pour les plus grands magazines et couturiers tels que Vogue et

Balmain, avant de rejoindre récemment les anges de Victoria's Secret. Le concours dans les deux Congo est organisé par « Esimbi magazine », créé par la Congolaise Tina Lobondi, basée à Londres, en partenariat avec l'agence Metropolitan Models Paris.

Il s'agit de la première compétition internationale dédiée aux mannequins congolais. « Cette compétition annuelle sera une première dans les deux Congo, avec une couverture média internationale. Je vois cet événement comme un vrai investissement pour les mannequins congolais et une opportunité de créer des emplois et finalement une industrie de la mode qui sera attrayante pour les marques internationales afin qu'elles puissent envisager le Congo comme un marché potentiel », a déclaré Tina Lobondi au « Courrier de Kinshasa ».

« Esimbi Magazine », explique-t-on, met en avant le monde du travail, l'éducation, les métiers de l'art et de l'entrepreneuriat. Objectif: sensibiliser la communauté congolaise et la diaspora africaine au monde de la mode qui ne cesse de se développer en Afrique et sur le fait que le Congo veut être un acteur de cette expansion. La mode étant devenue un outil incontestable de promotion premium et une plate-forme de business, indiquent les organisateurs, « Esimbi magazine » souhaite développer une industrie stable en mettant à l'honneur ces échanges internationaux. En outre, fait-on savoir, cette compétition n'a pas seulement comme objectif de promouvoir les mannequins congolais en vue d'une carrière internationale mais vise également à promouvoir la culture et les entreprises du Congo et contribuer au développement économique de l'industrie, de la mode et du mannequinat dans les deux Congo.

Patrick Ndongidi

GOUVERNEMENT

Bruno Tshibala met en garde le ministre des Affaires foncières

Dans une correspondance datée du 7 mai, le Premier ministre reproche à Lumeya Dhu Maleghi d'avoir pris des arrêtés qu'il qualifie d'illégaux.



Le ministre des Affaires foncières

Bruno Tshibala a demandé au ministre des Affaires foncières de lui faire parvenir tous les arrêtés ministériels qu'il a signés depuis sa nomination pour les auditer et éventuellement les annuler. Dans la même lettre, le Premier ministre fait savoir que « désormais, tout projet d'arrêté ministériel que le ministre des Affaires foncières devra prendre doit être soumis à son autorisation préalable en vue de protéger les droits des citoyens et sauvegarder l'honneur du gouvernement ». « En cas de récidive,

je me verrais dans l'obligation d'envisager des sanctions plus sévères contre vous », peut-on lire.

Dans cette lettre, le chef du gouvernement fait savoir que des arrêtés signés et des décisions prises par

le ministre Lumeya ont porté préjudice aux droits légitimes des particuliers, personnes morales et physiques garantis par la Constitution et les lois du pays. En dépit des rappels à l'ordre verbaux que le Premier ministre a fait au ministre des Affaires foncières, son comportement est resté le même. « La situation se dégrade davantage. Il est établi que vos agissements violent le code de bonne conduite de l'agent public, déshonorent le gouvernement d'union nationale et sont donc condamnables », martèle Bruno Tshibala, ajoutant: « C'est pourquoi, devant l'aggravation de la situation et conformément aux dispositions de l'article 37 de l'ordonnance présidentielle n° 17/024 du 10 juillet 2017 portant organisation et fonctionnement du gouvernement, modalités et collaboration entre le président de la République et le gouvernement ainsi qu'entre les membres du gouvernement, je vous inflige la sanction de mise en garde ».

Blandine Lusimana

COOPÉRATION

Une mission de la Banque mondiale à Goma et Kinshasa

Le travail de l'équipe consiste en appui à la mise en œuvre du Projet d'amélioration de la sécurité à l'aéroport de Goma (Pasag) et du Projet d'amélioration de la capacité du pays à gérer, surveiller et réagir aux risques naturels dans la région de Goma.

La délégation de la Banque mondiale prévoit de travailler du 14 au 21 mai à Goma, dans le Nord-Kivu, et à Kinshasa. Cette mission conduite par le chargé des Projets, Tojoarofenitra Ramanankirahina, aura, selon la cellule d'exécution du projet de transport multimodal, comme principaux objectifs de revoir, avec le gouvernement et la Régie des voies aériennes, la mise en œuvre du projet et évaluer la réalisation des objectifs de développement, de définir les modalités de déplacement de la cellule d'exécution du projet à Goma et son ajustement, tenant en compte de la fermeture du projet transport multimodal au 30 juin. La délégation évaluera également la mise en œuvre des mesures de sauvegardes sociales et environnementales, notamment les actions recommandées par les missions de la Banque mondiale en 2017 et 2018. Elle travaillera aussi dans la révision de la mise en œuvre des activités au bénéfice de l'Observatoire volcanologique de Goma et de la protection civile sous le financement du don japonais pour la capacité de la RDC à gérer, surveiller et réagir aux risques naturels dans la région de Goma.

A Kinshasa, par contre, la délégation prévoit une réunion de restitution avec le vice-Premier ministre et ministre des Transports et communication, José Makila Sumanda. A la fin, un projet d'aide-mémoire reprenant les conclusions principales de la mission sera remis au gouvernement congolais.

L.D.

FONDS BLEU POUR LE BASSIN DU CONGO

Le Conade écrit au président Sassou et au roi du Maroc

La formation politique que dirige Moïse Moni Della a félicité, le 8 mai dans une correspondance, le président de la République du Congo pour avoir organisé le sommet de Brazzaville sur le climat et remercié, dans une autre, le souverain chérifien pour avoir pris part à cette rencontre, signé le document final sanctionnant ces assises et mis son expertise à la disposition du Fonds bleu.

Parti politique à vocation écologiste, Conservateurs de la nature et démocrates (Conade) a, en effet, adressé une correspondance, le 8 mai, au président Denis Sassou N'GUesso, l'assurant de son soutien et son encouragement, depuis ses débuts, pour la création du Fonds bleu pour le Bassin du Congo, « *étant donné qu'aucun programme sérieux de gouvernance ne peut passer outre les enjeux climatiques de l'heure* ». S'adressant au chef de l'Etat de la République du Congo, Conade a notamment écrit: « *Nous vous remercions d'avoir compris que le Bassin du Congo est un don reçu de Dieu certes, mais qui nécessite plus que jamais notre attention et notre apport pour sa protection et sa conservation car, l'avenir climatique et environnemental de la planète entière en dépend* ».

Dans une autre correspondance adressée le même jour au roi du Maroc, le Conade note que ce royaume a toujours été au premier rang dans la lutte contre le réchauffement climatique en faisant preuve, sous le leadership de son roi, d'une organisation sans faille de la Conférence des Nations unies sur le climat. Aussi, ce parti politique a dit profiter de cette occasion pour saluer l'élection du souverain chérifien au Conseil de

paix et de sécurité de l'Union africaine. « *Cela prouve à suffisance la confiance et l'estime que l'Afrique porte à votre personne et à votre royaume* », a écrit le Conade dans la lettre signée par son président national, Moïse Moni Della.

Le Conade déplore « l'absence très remarquable » de la RDC

Pour Conade, en effet, il était temps pour le monde de reconnaître qu'une

ce pays n'ont pas du tout saisi ni appréhendé les enjeux climatiques auxquels la planète entière fait face actuellement. Pour cette formation politique, en effet, la RDC, dans sa position de grand contributeur du Bassin du Congo, avait besoin des dirigeants plus avertis sur les enjeux climatiques et environnementaux du moment.

Mais, de l'avis de ce parti politique, il était



Le président national de Conade, Moïse Moni Della

partie de son avenir se jouait dans le Bassin du Congo, considéré comme le deuxième poumon du monde, dont la RDC est le grand contributeur. Mais, cette formation politique regrette que la voix de ce pays soit inaudible et que sa contribution contre le réchauffement climatique ne soit pas reconnue et rétribuée à sa juste valeur.

Le parti conduit par Moïse Moni Della a, de ce fait, regretté l'absence « très remarquable » de la RDC à ces assises et la non signature par elle du Protocole de la commission Climat du Bassin du Congo. Une raison de plus d'affirmer, selon le Conade, que les dirigeants actuels de

également temps d'exiger l'application stricte du principe « pollueur-payeur », afin de permettre aux pays du Bassin du Congo d'être rétribués au prorata de leur contribution à la lutte pour la stabilisation du climat dans le monde. Le Conade a souhaité qu'à l'avenir, les associations, partis politiques et autres organisations qui militent pour la conservation de la nature et contre le réchauffement climatique soient associés à de telles assises, afin d'apporter leur contribution, « *vu qu'ils sont aussi en première ligne dans ce combat contre le réchauffement climatique* ».

Lucien Dianzenza

MALNUTRITION

Plus de sept cent mille enfants atteints en RDC

Dans un nouveau rapport qu'il vient de publier, l'Unicef tire la sonnette d'alarme sur la situation humanitaire préoccupante des enfants vivant dans la région du grand Kasai.

L'une des conséquences des conflits des milices Kamuina Nsapu qui ont causé d'énormes pertes en vies humaines et matérielles est la malnutrition qui se vit au quotidien dans la province du Kasai. Selon l'Unicef, au moins sept cent soixante-dix mille enfants vivant dans cette partie du pays souffrent de malnutrition aiguë, dont quatre cent mille gravement dénutris et menacés de mort. L'agence onusienne insiste sur le fait que si « des mesures urgentes ne sont pas prises pour renforcer la réponse

humanitaire, le nombre de décès d'enfants pourrait monter en flèche ».

A en croire Fatoumata Ndiaye, directrice générale adjointe de l'Unicef, de retour d'une mission dans la région du Kasai, les conflits et les déplacements continuent d'avoir des conséquences dévastatrices pour les enfants de cette province. Des milliers d'entre eux, déplacés, révèle-t-elle, ont passé des mois sans accès aux services dont ils ont besoin comme les soins de santé, l'eau potable et l'éducation à tel point que leur bien-être a énormément souffert. « *Maintenant que leur accès s'améliore, le gouvernement et les partenaires humanitaires, avec le soutien de la communauté internationale, doivent intensifier*

les interventions vitales pour les enfants avant qu'il ne soit trop tard », fait-elle savoir.

Pour sa part, le représentant de l'Unicef en RDC, Gianfranco Rottigliano, indique que maintenant que la population retourne dans sa communauté, des milliers d'enfants peuvent bénéficier de l'aide humanitaire. Depuis le début de l'année 2017, déclare-t-il, l'Unicef et ses partenaires ont soigné soixante-onze mille cinq cents enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère.

Au-delà de la prise en charge médicale de ces enfants, l'Unicef distribue des aliments thérapeutiques dans les centres de santé et les hôpitaux pour le traitement des enfants souffrant de malnutrition et intensifie ses activités

de formation pour les agents de santé communautaires afin de promouvoir les meilleures pratiques nutritionnelles. Lors des attaques des milices Kamuina Nsapu, des enfants ont été recrutés de force et exposés à toutes sortes de violences. L'Unicef a réussi, avec ses partenaires, à obtenir la libération de plus de mille sept cent enfants issus de ces milices. Ils ont pu, grâce à l'agence onusienne, bénéficier d'un soutien psychosocial et d'une aide à la réinsertion au sein de leurs communautés. Pour aider certains de ces enfants à réintégrer l'école, l'Unicef a également réhabilité trois cent quatorze salles de classe dans la région du Kasai.

Pour financer ses programmes de cette année en faveur des enfants du Kasai, l'Unicef a besoin de

quatre-vingt-huit millions de dollars. Rappelons que l'insécurité alimentaire dans cette province a été aggravée par une forte baisse de la productivité des terres liée au déplacement, selon le rapport «Kasai: les enfants, premières victimes de la crise». De nombreuses familles chassées de leurs maisons ont été incapables de planter et de récolter, ce qui a entraîné une augmentation des niveaux de malnutrition. Dans certaines régions, trois saisons de récolte ont été manquées. Malgré l'accalmie observée depuis plusieurs semaines, quelque 3,8 millions de personnes, dont 2,3 millions d'enfants, ont besoin d'une aide humanitaire.

Blandine Lusimana

HUMEUR

Les bitumes d'aujourd'hui se dégradent très vite

Le constat fait à la fois par nous même et par la population est l'objet des débats sur les places publiques. D'où ce billet d'humeur afin de le partager à d'autres et d'interpeller les «architectes» des réseaux routiers d'être regardants sur les préalables tant sur la composition chimique du bitume utilisé que sur les facteurs extérieurs dont la météorologie et l'agissement de l'homme.

« Il nous semble que le bitume intervenant dans la construction du réseau routier aujourd'hui se dégrade plus vite que celui d'il y a de cela près d'une cinquantaine d'années », constatait un jour, un Ponténégrin. Cette observation avait suscité une réaction quasi-généralisée dans un bus, allant dans le même sens. « Il y a parfois plus du bricolage que du travail soigné », notaient les trois quarts des passagers à bord. Une observation qui se justifie dans une certaine mesure.

Que se passe-t-il à moindres dégradations des voiries, surtout celles de Brazzaville et Pointe-Noire ? On le voit tout temps, ce sont des équipes à pied d'œuvre en train de rafistoler les endroits endommagés, sans apporter de réelles solutions. Et certains Congolais ont même collé un nom péjoratif de « bambissa goudron » à cette façon de faire. Ce qui se traduit littéralement par bricoler au lieu de prendre dès le départ les mesures qui s'imposaient afin de réaliser un travail résistant et durable.

Oui, ces voiries urbaines à peine construites présentent ici et là des nids-de-poule, des fissurations et des crevasses. Mais une chose est vraie, quand on pose la question aux réalisateurs de ces travaux, ils ont toujours jeté l'opprobre sur les causes extérieures qui seraient à l'origine des ces dégradations. Et si cela est le cas, pourquoi alors ne pas en tenir compte lors des études préalables ou de faisabilité ?

Il semble qu'en plus des causes extérieures qui sont, entre autres, la météorologie, le tonnage, l'incivisme, il y a aussi le bâclage des travaux. Comment comprendre qu'un bitume, disent les spécialistes, qui devrait avoir une épaisseur supérieure à huit centimètres se retrouve parfois avec environ cinq centimètres seulement ? Et cela est visible à moindre fissuration. Le goudron n'est parfois qu'à quatre centimètres d'épaisseur, allez-y comprendre.

Ces dégradations qui apparaissent très vite aussi bien dans des villes que sur les routes nationales ont des lourdes conséquences pour les usagers, à savoir des accidents de circulation, des coupures de route, l'isolement ou l'enclavement de certains quartiers ou même des villes et villages entiers, l'éternel recommencement qui coûte cher à l'Etat.

Ceci étant, que les maîtres d'ouvrage intervenant dans les voiries urbaines ou dans d'autres réseaux routiers veillent sur la qualité du bitume utilisé ! Car pour un usager, quand une route à peine construite présente tant de nids-de-poule et de fissures, c'est que le travail a été provisoirement fait. Sinon, pourquoi les « bitumes d'hier » mettaient-ils assez du temps ?

Faustin Akono

NOUVELLES TECHNOLOGIES

La Chambre de commerce de la ville océane se dote d'une application mobile

Pour se rapprocher toujours de la population, la structure utilise dorénavant une application fonctionnelle sur tablettes et téléphones portables Android. Cet outil de communication moderne a été présenté, le 11 mai, aux entreprises et aux médias.



Cadol Ruchty Loumanou / Crédit photo Adiac

L'application a été développée par le GRC Congo que dirige Cadol Ruchty Loumanou, dans le cadre d'une adaptation aux nouveaux modes de consommation de l'information dans lesquels le téléphone a pris une place très importante. Elle est disponible sur play store sur simple téléchargement simple et reprend toutes les informations disponibles sur le site web de la Chambre consulaire. « Quand nous avons reçu la proposition de GRC Congo, nous n'avons pas hésité puisqu'on nous fait de temps à autre le reproche de ne pas être très proche de la population. Par cette application, nous osons croire que la population sera désormais informée sur les activités de la Chambre, grâce à leur téléphone portable, par exemple », a dit Sylvestre Didier Mavouenzela, président de la Chambre de commerce.

À chaque information postée sur le site web de la Chambre de commerce, un message sera diffusé et informera ainsi en temps réel les entrepreneurs, les associations professionnelles, les médias. Destinée à informer le public des activités et des évolutions de l'environnement économique dans le pays et dans le monde, cette application est un outil de convergence des intérêts pour la Chambre de commerce.

Hervé Brice Mampouya

SECTEUR PÉTROLIER

L'inter-fédérations suspend sa grève

L'annonce a été faite officiellement, le 11 mai, à la Bourse du travail de Pointe-Noire, à l'occasion d'une assemblée générale.

Le communiqué officiel conjoint administration-syndicats-patronat, lu lors de la rencontre, indique qu'il s'est tenu, du 8 au 9 mai à Pointe-Noire, des négociations portant sur les sept points issus du relevé de conclusions de la réunion qui a eu lieu le 23 août 2017. Ces négociations, ouvertes par Firmin Ayessa, vice-Premier



Une vue des participants à l'assemblée générale



Tribune officielle de l'assemblée générale,

ministre chargé de la Fonction publique, de la réforme de l'État, du travail et de la sécurité sociale, et Jean Marc Thystere Tchicaya, ministre des Hydrocarbures, ont connu la participation de l'administration, de l'inter-fédérations du secteur pétrolier et de l'Union congolaise.

En effet, après échanges fructueux et au regard du relevé de conclusions, les parties prenantes ont décidé de poursuivre les travaux à Brazzaville le 16 mai. « Eu égard à la résolution du point relatif à l'application de la conven-

tion collective des entreprises des services pétroliers, l'inter-fédérations a décidé de convoquer une assemblée générale ce 11 mai 2018, à la Bourse de travail de Pointe-Noire, en vue de la suspension de la grève pour laisser place à la poursuite des négociations apaisées, dans un climat de confiance mutuelle. Aucun travailleur ni syndicaliste ne sera sanctionné sous quelque forme que ce soit au sortir de la grève et de ces négociations », stipule la déclaration.

Séverin Ibara

LIVRES

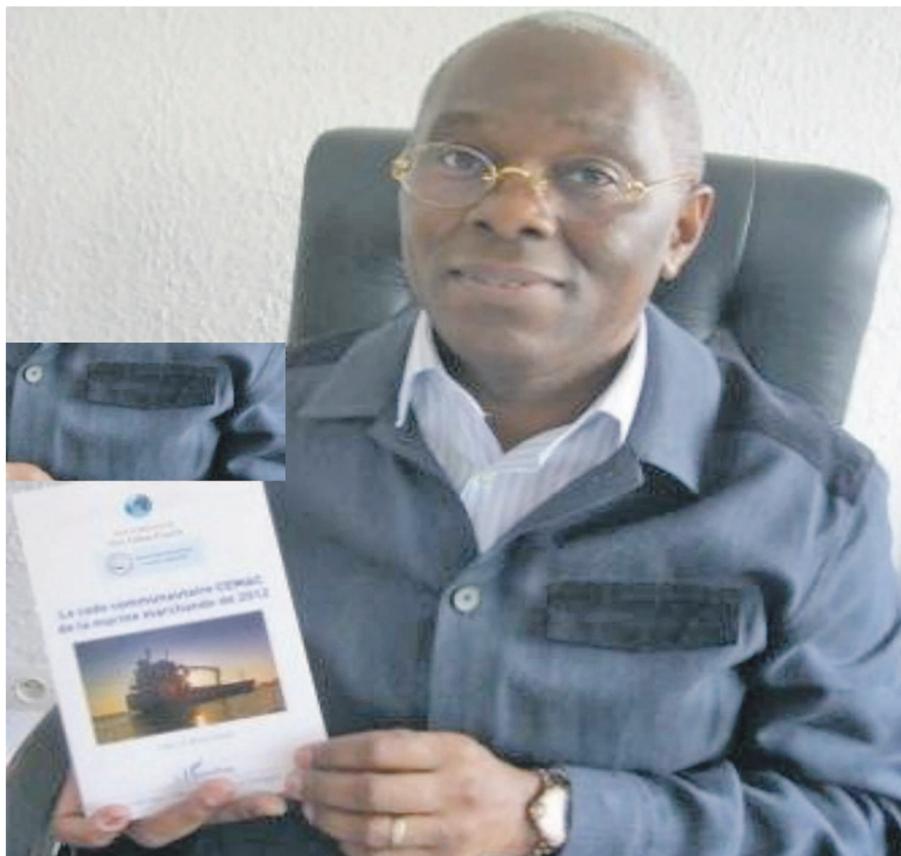
Le colonel Éric Dibas-Franck publie « *Le code communautaire Cémac de la marine marchande 2012* »

L'ouvrage montre les ombres et les lumières d'un instrument communautaire renouvelé sur quelques-uns des grands problèmes juridiques qu'il pose ainsi que les difficultés de sa mise en œuvre.

Parue aux éditions L'harmattan, l'oeuvre de deux cent cinquante-deux pages fait le bilan du code communautaire Cémac de la marine marchande, d'abord au regard des difficultés rencontrées traditionnellement dans toute construction juridique d'envergure internationale ou communautaire, ensuite en considération des inévitables différences d'approches selon les pays et les autorités y compris parfois celles d'un même pays.

Mais ce qui frappe d'emblée le lecteur, c'est le foisonnement des applications de ce texte ainsi que de nombreuses et délicates problématiques qu'il est amené à régler, notamment dans le domaine des saisies de navires, qu'ils s'agisse de la saisie conservatoire, de la saisie-vente ou même lors des procédures d'immobilisation forcée diligentées par les autorités publiques.

Les lecteurs découvriront, à travers ce livre, de riches et étonnants enseignements tirés de la pratique jurisprudentielle au Congo et au Cameroun. Dans cet ouvrage, rien n'a été laissé dans les oubliettes, aussi bien l'étonnant rôle consultatif confié en la matière à l'autorité maritime compétente que le détail systématique des procédures à suivre devant les tribunaux, y compris les délicates problématiques de la cohabitation de ce code communautaire avec les textes de l'Ohada, précisément l'acte uniforme du 10 avril 1998, portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et



des voies d'exécution.

En effet, les lecteurs seront intéressés à mesurer les immenses possibilités d'application du code communautaire dans le domaine de la manutention portuaire. Ces derniers mesureront, au passage, l'état de la jurisprudence camerounaise actuelle ainsi que toutes les précisions contentieuses nécessaires à la mise en œuvre de l'action en responsabilité contre le manutentionnaire désormais soumise, comme

celle du transporteur maritime, à une prescription « biennale ». Mais, au-delà des manutentionnaires, c'est l'ensemble du secteur d'activité des auxiliaires de transport de la zone Cémac qui trouve ici une loi commune et moderne. L'autre intérêt majeur de cet ouvrage est d'avoir examiné la situation et les conditions d'application du code Cémac, non seulement de lege lata (la loi telle qu'elle existe) mais aussi de lege ferenda (la loi future).

Les auteurs qui sont intervenus dans ce livre sont particulièrement représentatifs de l'investigation théorique et de la pratique quotidienne du code Cémac. Certains en sont même les rédacteurs. Leurs contributions devraient permettre à tous les juristes et économistes qui manifestent un intérêt pour la maritimisation des économies des pays de la Cémac de s'arrêter un instant sur quelques-uns des défis qui restent à surmonter. Parmi ces auteurs, il y a le colonel Éric Dibas-Franck, Gaston Ngamkan, Serge Cyrille Atonfack, Jean-Félix Mouthoud-Tchicaya, Joseph Nguene Nteppe, Patrice Bazolo, Paulette Ngo Mbo-gba, Elisabeth Wambo Magambo, Roland Bembelly et Claude Coelho.

Notons que le code communautaire de la marine marchande a été institué depuis le 22 décembre 1994 au temps de l'Udéac. celui-ci avait connu, après plusieurs péripéties, une grande réforme conduisant à l'adoption d'un nouveau code le 3 août 2001. Et cette dernière version a été à son tour réformée en juillet 2012 par un règlement n°08/12-UEAC-088-CM623 portant adoption du tout nouveau code communautaire de la marine marchande de la Cémac, actuellement en vigueur. Malheureusement, les paysages législatifs étant en réalité souvent abondamment peuplés de bois morts, pour reprendre cette expression attribuée au doyen Carbonnier, « la vitalité de nos codifications mérite en permanence d'être mesurée et évaluée ». C'est à cet exercice de première importance que le colonel Éric Dibas-Franck, président de l'Association congolaise du droit maritime, s'est prêté pour publier cet ouvrage.

Hugues Prosper Mabonzo

IMPRIMERIE DU BASSIN DU CONGO



LEADER DANS L'IMPRESSION PRESSE OFFSET AU CONGO

+242 06 951 0773
+242 05 629 1317

imp.bc@adiac-congo.com

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo



ECONOMIE NUMÉRIQUE

Le Congo actif au sommet africain de l'Internet

Le directeur général du développement de l'Économie numérique, Guy-Roland Ntsimba, a salué, le 11 mai à Brazzaville, la participation du pays aux assises tenues à Dakar, du 29 avril au 11 mai, soulignant d'importantes recommandations utiles pour le secteur des TIC au niveau national.

Divers sujets en rapport avec internet ont été abordés lors du sommet tenu dans la capitale sénégalaise, auquel ont pris part plus de trois cents participants, notamment différents experts africains et internationaux du secteur des Technologies de l'information et de la communication (TIC), des représentants des gouvernements ainsi que des utilisateurs des services internet. Cette année, la conférence a identifié et traité, parmi les sujets à l'ordre du jour, des questions de gouvernance internet, de la technologie des objets connectés, l'adressage IP, la gestion des noms de domaine. Si ces problématiques ont permis à la délégation congolaise de se saisir des enjeux dans le cadre du processus de l'implémentation d'une économie numérique active, d'autres questions, à l'instar

de celle sur le protocole Ipv6, ont donné lieu à des perspectives urgentes.

« Ce protocole d'adressage IP est présenté comme une réponse au vaste développement de dispositifs compatibles IP, directement connectés au réseau, et qui suscitent un épuisement rapide des adresses sous protocole Ipv4 actuellement utilisé. Nous devons aller à l'adoption de ce protocole pour notre pays et faire une sensibilisation des administrations », a souligné Guy-Roland Ntsimba qui a pris part aux travaux.

Selon le directeur général, le développement de l'internet avec les « technologies embarquées » et la connectivité de masse grâce au débit plus important, l'Ipv6 est le protocole le plus fiable. Des formations à l'endroit des

experts doivent, d'après lui, être amplifiées pour ne pas rester en marge de la vitesse des technologies.

Parmi les dossiers de ce sommet, Guy-Roland Ntsimba a épinglé essentiellement les questions de l'identité numérique du Congo,

de la gestion et la protection des données, dans l'esprit de la démarche constructive de la nouvelle direction de l'économie numérique qu'il pilote officiellement depuis le 27 avril.

« Nous devons vulgariser le point cg. C'est fondamental car, cette identité numérique doit constituer le socle de notre économie numérique », a-t-il précisé, annonçant, sans une date précise, une campagne de sensibilisation et de vulgarisation du nom de domaine « .cg »

Le sommet africain de l'internet est une conférence régionale sur l'internet et ses développements. L'événement regroupe les organisations qui s'activent dans la coordination de l'internet. On peut citer, entre autres, Afrinic, AfTLD, Afnog, les opérateurs satellites, télécoms et GSM, les gouvernements, les régulateurs. D'autres acteurs évoluant dans l'éducation et la recherche, les IXPs, les linguistes pour la partie langues africaines et développement de contenus, les registrars et les acteurs des noms de domaines génériques, les contributeurs internationaux tels ICANN, ISOC, les RIRs et les IXPs y ont également pris part.



Guy-Roland Ntsimba à Dakar pendant le sommet

Quentin Loubou

« Nous devons vulgariser le point cg. C'est fondamental car, cette identité numérique doit constituer le socle de notre économie numérique »,

RÉFLEXION

A propos de l'arme nucléaire

Dans le même temps où la tension s'accroît entre les Etats-Unis et l'Iran, mais semble diminuer entre les Etats-Unis et la Corée du nord avec, au centre du débat, la détention de l'arme nucléaire, il n'est pas inutile de rappeler les quelques vérités de simple bon sens qui, tôt ou tard, finiront par s'imposer aux nations qui la détiennent.

La première de ces vérités est que jamais les puissances détentrices de ces armes fatales ne pourront les employer pour se protéger d'une agression éventuelle. Même si cela ne se voit pas, les drames provoqués par les mêmes Etats-Unis à Hiroshima et à Nagasaki, dans les derniers mois de la Seconde Guerre mondiale, ont laissé une trace indélébile dans la mémoire collective. Ils ont démontré, de façon accablante, que l'homme, s'il est capable de créer des armes de destruction massive, est incapable d'en contrôler les effets et, par conséquent, ne

peut que se conduire comme un apprenti-sorcier avec tous les risques que cela comporte pour sa propre espèce.

La deuxième vérité est que l'arme nucléaire ne peut que ruiner les Etats sans pour autant leur assurer une protection réelle. Outre le fait que les recherches permettant de la produire sont hors de prix, mobilisant des moyens financiers qui ne cessent d'augmenter du fait de la sophistication croissante de ce type d'armes, elle lance les nations qui s'en sont dotées, ou qui veulent s'en doter, dans une surenchère permanente qui les ruine au sens propre du terme. Il suffit, pour s'en convaincre, d'ajouter les coûts de production des têtes nucléaires, des missiles, des avions, des porte-avions, des sous-marins et des techniques très sophistiquées qui les accompagnent. Des sommes colossales dépensées en vain.

La troisième vérité, plus accablante encore, est que jamais, quoi qu'elles prétendent, les puissances qui détiennent ces armes ne pourront les utiliser pour se défendre ou pour neutraliser un adversaire. Si, en effet, elles les employaient pour se défendre, elles signeraient aussitôt leur propre arrêt de mort puisqu'elles obligeraient leurs adversaires à y recourir également, déclenchant une série de tsunamis humains que personne ne pourrait plus arrêter. Les dirigeants des nations qui possèdent l'arme nucléaire en sont parfaitement conscients et, par conséquent, savent très bien qu'en utilisant celle-ci contre un adversaire, ils se suicideraient.

La quatrième et dernière vérité tient au fait que le monde entre aujourd'hui dans une ère nouvelle qui voit les formes de guerre classiques s'affaiblir, tandis que les formes de guerre dites « asymétriques » se multiplient. Le terrorisme, les conflits

de basse intensité, les attaques cybernétiques qui se multiplient sur toute l'étendue de la planète sont là pour prouver que la véritable menace sur la sécurité des Etats vient et viendra de plus en plus de ce type de violences contre lesquelles il est beaucoup plus difficile de lutter car elles sont sournoises, donc peu détectables, et ne peuvent en aucun cas être prévenues par la très puissante arme nucléaire sur laquelle une poignée d'Etats ont cru asseoir leur sécurité.

Même si cela ne se voit pas car cette arme nourrit encore beaucoup d'illusions, pour ne pas dire de fantasmes, nombreux sont aujourd'hui, de par le monde, ceux qui partagent ces vérités et qui pensent le moment venu de protéger l'humanité contre la menace qu'elle porte en elle. Les propos de plus en plus clairs que tient le pape François sur ce sujet sont là pour en apporter la preuve.

Jean-Paul Pigasse